

BIBLIOTHÈQUE SOCIOLOGIQUE INTERNATIONALE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. RENÉ WORMS  
Secrétaire Général de l'Institut International de Sociologie

SÉRIE in-18. — F

# Génie Individuel

ET

## CONTRAINTE SOCIALE

PAR

LUCIEN ARRÉAT

Membre de la Société de Sociologie de Paris



PARIS

M. GIARD & E. BRIÈRE

LIBRAIRES-ÉDITEURS

16, rue Soufflot et rue Toullier, 12

1912



BIBLIOTECA  
FUNDATIVEI  
UNIVERSITARE  
CAROL I.



№: Curent 40459 Format

№: Inventar A 1062 § Anul

Secția Depozitii Bibliotecii

Génie Individuel

ET

Contrainte Sociale

## DU MÊME AUTEUR

---

<b>Journal d'un Philosophe</b> , 1887. 1 vol. in-18.	3 50
<b>La Morale dans le drame, l'épopée et le roman.</b> 1 vol. in-18 de la <i>Bibl. de philos. contemporaine</i> , 3 <sup>e</sup> édition, 1906. . . . .	2 50
<b>Les Croyances de demain</b> , 1898. 1 vol. in-18 de la <i>Bib. de ph. cont.</i> . . . . .	2 50
<b>Le Sentiment religieux en France</b> , 1903. 1 vol. in-18 de la <i>Bib. de ph. cont.</i> . . . .	2 50
<b>Dix années de philosophie</b> (1891-1900), 1901. 1 vol. in-18 de la <i>Bib. de ph. cont.</i> . . . .	2 50
<b>Psychologie du peintre</b> , 1892. 1 vol. in-8 de la <i>Bib. de ph. cont.</i> . . . . .	5 »
<b>Mémoire et imagination</b> , 1 vol. in-18 de la <i>Bib. de ph. cont.</i> , 2 <sup>e</sup> édition, 1904. . . . .	2 50
<b>Art et psychologie individuelle</b> , 1906. 1 vol. in-18 de la <i>Bib. de ph. cont.</i> . . . . .	2 50
<b>Réflexions et Maximes</b> , 1911. 1 vol. in-18.	2 50

### Traductions

<b>Physiologie de l'Art</b> , par G. HIRTH. 1 vol. in-8 de la <i>Bib. de ph. cont.</i> , traduit de l'allemand et précédé d'une introduction par L. ARRÉAT, 1892 . . . . .	5 »
<b>La vue plastique</b> , fonction de l'écorce cérébrale, par G. HIRTH. 1 vol. in-8 avec 34 pl. fotogr., traduit de l'allemand par L. ARRÉAT, 1893 . . . . .	8 »
<b>Les localisations cérébrales en psychologie. Pourquoi sommes-nous distraits ?</b> par G. HIRTH. 1 vol. in-12, traduit de l'allemand par L. ARRÉAT, 1895. . . . .	2 »

BIBLIOTHÈQUE SOCIOLOGIQUE INTERNATIONALE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. RENÉ WORMS  
Secrétaire Général de l'Institut International de Sociologie

SÉRIE in-18. — F

# Génie Individuel

ET

## CONTRAİNTE SOCIALE

PAR

LUCIEN ARRÉAT

Membre de la Société de Sociologie de Paris



DONATIUNEA

M. PORUMEARU

PARIS

M. GIARD & E. BRIÈRE

LIBRAIRES-ÉDITEURS

16, rue Soufflot et rue Toullier, 12

1912

CONTROL 1953

1247

1956

Biblioteca Centrală Universitară  
" Carol I " București  
Cota.....40459.....

re 29/09

B.C.U. Bucuresti  
  
C42429

## AVANT-PROPOS

Comment le génie individuel dépend de l'activité sociale, et la société elle-même du génie des individus, c'est un problème de psychologie et de sociologie tout à la fois.

Sous la plume des sociologues, ce problème prend une figure abstraite. Il n'en tient pas moins aux entrailles de la réalité vivante ; il advient même, dès qu'on le rapporte à nos intérêts actuels, qu'il passionne les romanciers et les hommes de théâtre autant que les écrivains de la presse et les orateurs parlementaires.

Mon attention s'y est attachée dès le jour, lointain déjà, où j'entrepris d'étudier le développement des idées morales à travers les interprétations du drame. Depuis, et toujours en quête de découvrir les rapports de la psychologie individuelle avec ce qu'on nomme,

assez improprement, la psychologie collective, je ne pouvais tarder à rencontrer sur mon chemin la doctrine de la « contrainte sociale », énoncée par M. Durkheim et appliquée, sinon étendue, par ses disciples.

A la prendre en ses termes généraux, je veux dire aux termes de cette définition qu'« un fait social se reconnaît au pouvoir de coercition externe qu'il exerce ou est susceptible d'exercer sur les individus », il est possible de l'accorder, sous certaines réserves. Mais aussitôt qu'on tente d'y ramener tous les faits de la vie sociale, et notamment la science, la morale ou l'esthétique, on aboutit à des conclusions qui semblent inacceptables et font sentir le besoin d'y apporter au moins des tempéraments.

L'objet des rapides études qu'on va lire est de discuter ces conclusions et de reprendre la question ainsi posée, autant du moins que je suis en état d'y donner ou plutôt d'y chercher une réponse.



# GÉNIE INDIVIDUEL

ET

## CONTRAİNTE SOCIALE

---

### CHAPITRE PREMIER

#### Inventions et changements sociaux

##### I

De Kant ou de Fulton, de Rousseau ou de Lavoisier, lequel a contribué le plus à changer la face du monde ?

Cette question, que je posai naguère, aura choqué peut-être certains lecteurs. On a pu croire que je voulais rabaisser de parti pris l'action de la pensée spéculative, sinon la dignité même de l'intelligence. Tel n'était point mon dessein. Mais il m'a paru, depuis long-

temps, que l'œuvre propre des idéologues et des théoriciens politiques, à prendre en exemple le XVIII<sup>e</sup> siècle, ne pèse pas autant qu'on l'imagine, en regard des changements si profonds apportés dans la pratique par les découvertes de la physique et de la chimie.

C'est l'action du génie individuel que j'ai voulu relever, en faisant valoir davantage celles de ses créations qui me semblent avoir eu le plus d'influence sur la direction des sociétés. Il importe, en effet, de distinguer entre l'activité créatrice de l'individu et la nature des faits qu'elle produit. Ces deux questions sont différentes ; il ne faudrait ni les séparer ni les confondre.

Comments'exerce l'action des philosophies ? On a pu dire qu'elles en appellent à l'imagination autant qu'au raisonnement. Leur dernier effet est d'agir sur l'opinion publique, de créer une conviction qui tend à passer dans les paroles et dans les actes. Mais il est clair que les doctrines ne sauraient avoir la même figure ni produire des résultats comparables, selon la nature et la portée sociale des pro-

blèmes qu'elles envisagent. Autre est l'action de la philosophie, par exemple, quand son objet reste la critique de la connaissance, la discussion des méthodes ou l'édification d'un système du monde, autre quand elle s'applique à la reconstruction du monde moral, à la pratique de la vie.

Les règles posées par Bacon, écrivait un jour Claude Bernard, n'ont jamais servi à conduire la moindre expérience, à faire la moindre découverte ; elles ne seraient qu'une gêne pour l'expérimentateur qui s'y voudrait conformer. Ce ne sont pas des règles précises que les savants pourraient demander aux philosophes, mais seulement une direction générale de l'esprit. Et n'est-il pas vrai qu'une telle direction leur vient surtout de leurs propres recherches ? N'est-il pas vrai que les théoriciens empruntent aux savants spéciaux plus qu'ils ne leur donnent ?

Que dire, cependant, des grandes synthèses philosophiques ou scientifiques ? Conjecture et philosophie se tiennent, avons-nous écrit ailleurs. Quel vaste tableau, si nous

remontons aux temps anciens, aux Ioniens, à Platon, à Aristote ! Prenons des exemples plus voisins, le criticisme, l'évolutionisme, le positivisme. Autour de chacun de ces systèmes flotte une nuée de suivants étroits, de disciples larges ou de contradicteurs, l'influence s'en fait sentir encore dans nos modes de penser, et les noms des maîtres auxquels nous les rattachons reviennent sans cesse dans nos pages. Il serait plus difficile d'en estimer l'action réelle sur les progrès de la science, et surtout d'en retrouver la trace vivante, immédiate, dans nos mœurs ou dans nos institutions.

En tant que systèmes, les doctrines composent une histoire de l'esprit, elles représentent la marche des grandes hypothèses corrélatives à l'avancement du savoir ; mais elles n'intéressent qu'une élite, et leur éclat est bientôt évanoui. Telles ces magnifiques nuées qui passent dans le ciel : il n'est qu'une âme d'artiste pour recevoir l'émotion de ce spectacle. Les doctrines n'ont eu d'efficacité que par leur retentissement dans la morale, et,

le plus souvent, elles y ont été servies par un ensemble de faits d'ordre pratique, qui relevaient évidemment d'autres causes. Aussi l'éthique, en tous temps, demeure-t-elle la préoccupation des philosophes. Cela est vrai de Spinoza comme de Descartes, de Comte comme de Dühring ou de Renouvier, et ne l'est pas moins de nos écrivains actuels. Une théorie des mœurs reste l'achèvement nécessaire des philosophies, et les penseurs mêmes qui empruntent aux hommes de science leur thème fondamental, — ainsi Spencer en regard de Darwin, — gardent le souci d'en tirer des conclusions concernant l'existence sociale.

Si quelque chose de l'idéalisme ou du réalisme kantien (on dispute sur le mot<sup>1</sup>) a passé dans nos cervelles, il n'a guère eu d'action que sous la figure de l'individualisme, ou du subjectivisme, dont la source, toutefois, venait de plus loin. On a fait à Kant un mérite ou un reproche, selon l'heure, de son phéno-

1. Réalisme, selon Riehl.

ménisme qui borne la connaissance, de sa morale qui substitue le jugement individuel à l'autorité de la foi. Serait-ce donc que l'individualisme, celui de Stirner, de Nietzsche ou de tel autre, est le fruit propre du criticisme kantien plutôt que de la réforme protestante ? Ne serait-ce pas plutôt qu'il marque une réaction naturelle de l'individu, de l'animal humain, contre tout arrangement social, lois ou religions, qui le gêne et le contraint dans sa raison, dans ses mouvements, ses appétits ? Réaction contrariée, en un sens, par nos réglementations plus étroites, plus rigides, mais provoquée ou servie, d'autre façon, par l'accroissement des besoins et par les moyens nouveaux qui s'offrent à l'activité et à la lutte.

On sait la copieuse littérature consacrée, en Allemagne, au philosophe de Königsberg. Il n'a pas manqué non plus, chez nous, de commentateurs. Mais qui pourrait dire que tant de dissertations érudités aient eu quelque prise sur la vie ? S'il convint à Schiller de mettre sur la scène l'« impératif » de

Kant dans son *don Carlos* ou son *Wilhelm Tell*, on n'oserait soutenir que ses héros d'exception, nulle part, aient fait école. Déjà ils n'étaient plus de leur temps, comme l'avaient été ceux de notre Corneille.

On s'est plu jadis à rapprocher la politique prussienne des enseignements de Hegel. J'accorde qu'il existe des rapports nécessaires entre la philosophie et la pratique d'un temps ou d'un peuple ; il importerait néanmoins, avant de ramener la pratique à la philosophie, de rechercher les causes naturelles, positives, des événements. Et certes il n'en manque point de telles pour expliquer les desseins et les actes du chancelier de fer. Quant à l'orgueil allemand, à cette croyance qu'on est la race privilégiée, appelée à la domination universelle, quel peuple ne l'a eue ou ne la partage ? Je ne sais si les Japonais ont lu Hegel ; mais l'auraient-ils lu par avance tous ces peuples qui se sont considérés comme le centre du monde et ont incarné en eux, naïvement, la nécessité logique de l'histoire ?

Passons à l'évolutionisme. Il nous offre plusieurs faces et recouvre au moins deux points de vue assez différents. Quelque jugement que l'on porte sur les théories qui en relèvent, elles représentent en somme un effort considérable de la pensée humaine, et la psychologie moderne — on pourrait dire la science entière des sociétés — n'est pas moins redevable à l'idée large d'évolution que l'histoire naturelle à l'hypothèse définie du transformisme.

Restée entre les mains des savants spéciaux, cette hypothèse n'eût pas excité aussi fortement l'attention, si elle n'eût engagé à la fois les problèmes de l'origine et des destinées de l'homme. Mais elle ne pouvait tarder à passer des mains des savants en celles des philosophes, qui en tireraient des conclusions auxquelles le naturaliste affectait de demeurer étranger.

L'évolutionisme spencérien a été le type des philosophies de ce genre ; il enfermait une cosmogonie, une biologie, une psychologie, une sociologie, sinon aussi une religion.



Je n'ai pas à montrer, après bien d'autres, la fragilité de cette construction hasardeuse : le moindre défaut en était qu'au terme de ce jeu prodigieux de dissolutions, d'intégrations et de changements d'état le joueur ne retrouvait que sa mise sous de nouvelles espèces. Défaut commun, il faut bien le dire, à tous les systèmes qui prétendent à saisir la création en acte. Les plus ingénieuses métaphores n'ont pas réussi encore à nous faire entendre comment il se produit dans le monde quelque chose de nouveau, et d'abord comment naissent la mémoire et la conscience, les idées, l'intelligence ou l'instinct.

S'il est vrai que l'évolutionisme a rajeuni plusieurs disciplines du savoir, quoique compromis par bien des excès, il n'est pourtant point de changement social immédiat qu'on lui puisse attribuer. Nos pratiques mêmes semblent parfois en contredire les principes ; maintes institutions ont pour but la conservation de ces faibles, de ces débiles, que la doctrine, comme l'interprètent la plupart de ses suivants, commanderait plutôt d'éliminer.

D'autres, sans doute, loin de charger le darwinisme de cette dure loi, lui font un mérite d'avoir pu fournir un cadre suffisant pour une forme moins barbare de la lutte et de la sélection dans un monde supérieur au monde biologique, un monde « où les motifs et les fins sont d'ordre moral et mental » <sup>1</sup>, où tendent à prévaloir l'accord et la coopération. A scruter cependant avec sincérité les motifs de nos récentes lois concernant l'assistance, le travail ou les retraites ouvrières, on s'assurerait bientôt qu'elles procèdent de considérations assez étrangères à toute philosophie darwinienne ou contre-darwinienne.

En quoi les théories de l'évolution ont pu avoir une influence pratique, c'est qu'elles ont contribué à produire certaines idées nouvelles dont on ne saurait nier le retentissement sur les croyances religieuses de l'humanité, sur ses conceptions morales, ses désirs, ses sentiments. Mais, par là même, cette influence se confond avec celle qui vient des

1. J. M. Baldwin.

progrès du savoir en général, et peut-être }  
 resterait-elle singulièrement faible et limitée,  
 n'étant pas soutenue par les créations concrètes du génie scientifique.

Si le positivisme, — c'est la doctrine de Comte que j'entends, — n'a pas contribué au développement de la science à l'égal des théories de Lamarck et de Darwin, son influence générale sur les esprits n'a pas été moins considérable. Comme la doctrine évolutionniste, et avant elle, il apportait un principe d'explication, une direction, une méthode. Au lieu, seulement, que les philosophies de l'évolution s'élaboraient par des voies indépendantes, le positivisme demeurait une œuvre personnelle, donnée par le maître, en quelque sorte, *ne varietur*, ce qui n'emporte point que la doctrine propre de Comte n'appelle des retouches et ne puisse se plier à des interprétations assez différentes.

Le positivisme vise à gouverner l'homme tout entier, l'homme affectif aussi bien que l'homme intellectuel, en tous ses rapports avec le milieu physique et le milieu social.

Il soumet la connaissance à une condition qui est d'ignorer les causes premières et dernières des phénomènes ; il ordonne et enchaîne l'une à l'autre les sciences en une série hiérarchique ; il fonde l'histoire sur une loi des états de la pensée ; il trace les règles d'une politique, le plan d'une sociologie ; il propose enfin un objet défini aux besoins religieux de l'humanité et se flatte de grouper ainsi toutes les forces morales plus solidement encore que ne l'a pu faire jamais le catholicisme.

Les suivants rigoureux du maître comptent sur cette vertu d'organisation du positivisme : il apparaît à leurs yeux une doctrine achevée, appelée à remplir l'office où ont échoué les autres philosophies, quand elles y ont prétendu. Mais comment parler d'une philosophie qui serait définitive, quand rien ne semble définitif dans les constructions de l'homme ni de la nature ? Les fondements de la sociologie positive fussent-ils absolument assurés, le passage de la pensée à l'action comporterait bien des divergences, en raison même de la nature des faits sociaux. Il n'existe, à vrai

dire, que deux procédés radicalement distincts, à quelques états nuancés qu'ils correspondent, l'un qui est scientifique, ou positif, et l'autre qui ne l'est pas. Nous les trouvons constamment employés au cours des siècles, et le départ en serait assez difficile à faire dans les institutions actuelles qui nous viennent du passé. On n'a pas le moyen, dans les sciences sociales, de simplifier ou de régler arbitrairement les conditions des phénomènes, comme on le fait dans les sciences physiques, vu l'extrême complexité des relations humaines et l'origine si diverse des données dont le législateur doit tenir compte. Il en résulte que la pratique demeure toujours fort éloignée de la théorie, et l'attente même des positivistes témoigne assez du peu de fruit porté jusqu'à ce jour par les enseignements du Maître, quelque haute valeur que garde le vaste ensemble de son système politique et religieux, dont on ne saurait rien détacher sans le défigurer et le méconnaître.

## II

Comment les religions agissent-elles ? Par la voie de l'intelligence et par le moyen de la croyance, peut-on répondre, en tant qu'elles sont aussi des philosophies. Mais, autrement et mieux que les philosophies, elles en appellent à la nature affective de l'homme ; c'est même un de leurs traits distinctifs d'agir surtout avec l'aide du sentiment et de fortifier par l'émotion du cœur les leçons de la doctrine. Avec elles apparaît encore au premier plan cette force puissante qu'est une longue tradition, la tradition du geste et de l'idée, l'habitude ancienne devenue maîtresse de la conscience.

La croyance religieuse n'est pas, en soi, d'une autre nature que la croyance philosophique, mais elle rallie autour d'elle, en raison de son objet et par la seule vertu de son thème poétique, un plus grand nombre de sentiments ; elle provoque des émotions qui

remuent plus profondément les âmes et les emportent parfois jusqu'au fanatisme.

Par là, par cette puissance à former des habitudes et à discipliner les âmes, les religions ont toujours été autrement efficaces que les philosophies. Elles ont réussi à créer dans les sociétés une communauté de pensées et de vouloir, à régler la conduite générale de la vie. Et leur succès n'est pas venu seulement de la raison et du livre, mais de ce qu'elles étaient, — et cela est vrai surtout du catholicisme, — des institutions sociales, des organismes vivants, se manifestant par l'action : non moins que les œuvres de bienfaisance et que l'éloquence de la chaire, les monuments de pierre étaient des actes ; le Christianisme a pris naissance et durée par les inventions des arts comme par les inspirations du cœur, et l'on pourrait ajouter que la valeur de toute pensée religieuse se mesure à la quantité d'énergie qu'elle dégage, à la qualité de l'effort qu'elle provoque.

Le stoïcisme, sans doute, avait été une source d'énergie aux plus mauvais jours de

Rome; mais il ne s'adressait guère qu'à l'intellect et il ne toucha qu'un petit nombre d'esprits. Quelle distance de cette philosophie, qui fut un moment la plus active, à la religion nouvelle qui allait aux foules et qui leur parlait toutes les langues!

Les philosophes de l'heure présente, inquiets de la dissolution des mœurs qui semble liée au déclin des religions, s'efforcent à construire une morale indépendante qui serait habile à refaire ou à soutenir la moralité. Force leur est d'avouer qu'ils y échouent, et l'on ne peut même se défendre d'une impression pénible quand on passe des écrivains principaux aux faiseurs de manuels civiques et aux discoureurs de second ordre: en leurs pages vaines ou puériles éclate à nos yeux leur ignorance de la question qu'ils se flattent de résoudre.

A supposer même que l'on arrivât à s'accorder sur la définition des devoirs nécessaires à la vie, il s'agirait d'imposer ces devoirs, de créer les habitudes qui assurent vraiment l'obligation. Nulle théorie dite scientifique n'y



pourvoit. Seule la morale religieuse est impérative, efficacement contraignante, et la raison en est qu'elle appuie ses commandements sur des vérités acceptées par ses croyants, qu'elle en appelle à la foi. Mais l'acte de foi qui donne leur force aux religions a pris naissance en des circonstances historiques qu'il n'est pas possible de répéter artificiellement. De là, la difficulté d'une morale indépendante du dogme. N'ayant pas le moyen de créer la foi qui la ferait vivre, il nous faut recourir aux démonstrations de la raison : trop fragile appui auprès de la majorité des hommes !

Est-ce à dire qu'aucune religion ait réussi à gouverner entièrement une société ? A peine le pourrait-on affirmer de l'islamisme. Mais il imprima sa marque si fortement sur les pays soumis à son empire, que tout y demeure religieux, le gouvernement comme les lois, et qu'il n'y existe point de clergé proprement dit, chaque vrai croyant portant en soi un caractère sacré.

Au contraire de la religion de Mahomet, qui s'établit sur des états sociaux frustes ou

peu consistants, le Christianisme se propagea parmi des populations façonnées par la haute culture gréco-romaine ou en ayant gardé le souvenir ; il rencontra sur sa route le droit romain, le droit germanique, auxquels il eut à s'accommoder, en les imprégnant toutefois de son esprit ; il lui fallut subir l'influence des institutions politiques de l'Empire, en recueillir les traditions, modeler en partie sur elles sa discipline. Bientôt enfin, parmi ces nations renouvelées, dans un milieu actif et remuant, il reçut à chaque siècle l'impulsion ou le contre-coup de grands événements historiques et dut se plier à des conditions nouvelles, à des transformations extérieures qui amenaient aussi, heure par heure, le changement de l'homme intérieur.

Il n'entre pas dans notre sujet de rechercher si l'ensemble d'états psychologiques dont se compose le sentiment religieux, si varié, si complexe, trouvera dans les sociétés qui se font les mêmes conditions qui en favorisèrent la naissance dans le lointain passé. Pas davantage nous ne saurions décider si

le besoin religieux, supposé qu'il soit primitif, spontané, constant, durable, se satisfera toujours par les mêmes moyens ou par des moyens analogues, foi et culte. La conclusion de nos études est que ce besoin, tel que nous le connaissons, exige la croyance en un pouvoir divin, ou en quelque loi supérieure, d'un caractère plus ou moins providentiel, et qu'il n'y saurait suffire d'une conception dépouillée de tout élément métaphysique.

Mais comment définir présentement la teneur exacte d'une religion de l'avenir? Tout au plus ne serait-il point trop hasardeux de noter les idées fondamentales qu'elle aurait mission de garder parmi les hommes. On reste du moins fondé à penser que la fonction religieuse ne cessera pas d'être remplie dans les sociétés futures, comme elle le fut dans le passé, sous quelque forme qu'elle dure ou continue <sup>1</sup>. Point de fonction sans un organe. Une croyance ne produit tous ses effets qu'autant qu'elle a pris la forme d'une institution

1. Ad. Coste.

sociale, qu'elle est devenue un fait positif, concret, un des éléments de la vie publique, et c'est où achoppe le déisme inerte des philosophes <sup>1</sup>.

Le danger pour une Eglise, écrivions-nous jadis, ne vient pas des assauts qu'elle subit, mais de ses propres erreurs, du tour nouveau des intelligences, de l'usure séculaire qui attaque, transforme ou détruit toutes les institutions humaines. Ce tour nouveau des intelligences, il n'est pas dû à la seule critique, il résulte encore des changements du milieu. Cette usure n'accuse pas seulement le vice des institutions, mais l'exigence de nouveaux besoins auxquels elles ne répondent plus.

Toute différence gardée entre les temps et les cultes, il se produit sous nos yeux les mêmes faits qui marquèrent, à Rome, le triomphe des religions de l'Orient sur le paganisme gréco-latin et préparèrent le succès du Christianisme : la transformation des croyances fut

1. Auguste Comte en eut le sentiment très vif quand il conçut l'organisation religieuse du positivisme.

intimement liée à l'instauration de la monarchie de droit divin, au développement de l'art, aux tendances philosophiques dominantes, bref, à toutes les manifestations de la pensée, du sentiment et du goût <sup>1</sup>.

Ces remarques, est-il besoin de le dire, ne tendent nullement à préjuger les destinées de la religion chrétienne. Elle fut vraiment, comme on l'a montré<sup>2</sup>, l'achèvement, l'accomplissement des religions antérieures. Mais la vie religieuse des hommes reste soumise en sa forme, sinon en son fond, non moins que toute chose vivante, à des variations, et, parmi les influences qui les déterminent, on ne saurait négliger celle des faits que nous désignons du nom général d'inventions. Ces faits agissent d'une manière effective sur les rapports sociaux de toute nature ; peut-être même fourniraient-ils sur nos habitudes morales des indications curieuses à qui les suivrait dans le détail de notre existence quotidienne.

1. Franz Cumont.

2. Paul Carus.

## III

Toute religion, toute philosophie tend à produire un état stable, à se réaliser en un ensemble défini de faits psychologiques et sociaux. Les inventions, au contraire, tendent sans cesse au changement ; elles composent le décor mouvant de notre monde.

Religions, philosophies travaillent d'abord à former l'homme intérieur, cœur et cerveau, en agissant sur ses sentiments et sur son intelligence ; les inventions visent plutôt à transformer le monde extérieur, à favoriser l'adaptation pratique de l'homme à son milieu, et c'est de là que les hommes de science attendent, en partie, la réforme prochaine des sociétés.

Ce n'est point par les vues qu'elle nous ouvre sur la machine de l'univers que la science agit le plus utilement, mais par le pouvoir qu'elle nous donne d'agir sur cette machine, en modifiant du même coup les conditions premières de la vie. Accommodations de l'habitat, raffinement des besoins, facilités d'être

et de se mouvoir, rapprochement des peuples distants, multiplication des échanges, mélanges et croisements plus rapides, arrivent à produire des changements considérables dans les idées directrices des groupes humains, dans leur vie morale, religieuse et politique.

Que les idées cheminent, une fois formées, on ne le met point en doute. Encore faut-il que le milieu existe où elles naissent et se développent. Ce milieu, c'est le travail qui le crée, ce sont les inventions, fruit de l'expérience et du savoir.

A peine est-il besoin de rappeler la part si grande des nouveautés économiques, — tel l'accroissement prodigieux de la richesse mobilière, — dans l'évolution des sociétés modernes. A quelle cause, pour donner un autre exemple, attribuer la rentrée soudaine de l'Orient dans l'histoire, sous la figure du Japon, sinon à l'approche menaçante des flottes de l'Occident, sorte d'avant-garde d'une culture étrangère ?

Nulle action peut-être qui emporte d'aussi

durables effets que l'action des « contacts » : elle a ses modes, ses lois, si l'on veut, qu'il serait intéressant de dégager, et l'étude, comme nous l'indiquions autrefois, n'en serait pas moins fructueuse que celle des lois de l'imitation, avec laquelle, d'ailleurs, elle se confond souvent. L'imitation ne répète que le même, le semblable ; le contact apporte le ferment créateur. De même, la densité de la population n'a d'effets que par les croisements qu'elle favorise, par les frottements qu'elle produit ; elle n'expliquerait rien sans les modifications conséquentes de la race et de l'état moral, ces facteurs qui restent si importants, bien que les sociologues les écartent de leurs raisonnements comme étant des données indéterminables.

Que ne peut la simple rencontre des individus, au cours ordinaire de la vie, pour en altérer les qualités ou les défauts ! Quelle n'est pas l'influence du milieu sur notre esprit et sur notre caractère !

Prenons un homme du monde, un gentilhomme, un représentant, s'il en reste, de



la vieille bourgeoisie. Qu'est-ce donc qui le fait si différent de ce qu'il eût été il y a deux siècles ? Serait-ce d'avoir lu les encyclopédistes, les économistes ou les théologiens ? Ces changements qui ont fait de lui un homme nouveau, qui n'est plus le batailleur de la Fronde, le marquis de Versailles ou le magistrat d'un Parlement, ne seraient-ils pas plutôt la conséquence de la machine, de l'architecture moderne, des transformations imposées par l'industrie et de tout le train économique de notre société ?

Le régime industriel où les nations sont entrées n'a pas aboli les classes ; il les accuserait plutôt davantage. Ce régime n'exclut que les ordres, au sens ancien de ce mot ; il ne comporte plus d'aristocratie proprement dite. Les élites, qui restent nécessaires, se composeront désormais d'après des règles différentes, et les types de classe des sociétés en voie de formation (je ne parle pas des types professionnels toujours plus semblables à eux-mêmes) ne reproduiront pas ceux des sociétés passées.

Oui, sans doute, l'homme demeure le même au plus profond de soi, dans ses instincts, dans ses sentiments élémentaires. Ce qui le fait autre et variable, c'est la composition différente des divers éléments de sa psychologie. A ces différences correspondent les rapports toujours changeants de l'individu et de la société ; par elles s'expliquent, en partie, certaines poussées et directions collectives qui sembleraient dépendre du hasard. Quels faibles branles ne faut-il pas parfois pour renverser l'équilibre instable de nos tendances !

On vante notre « pitié » plus grande, et je n'y veux pas contredire, si malaisé qu'il soit d'établir des comparaisons en pareille matière. Mais sait-on bien ce qui la fait naître ou l'entretient dans la masse ? J'en verrais au moins une des causes dans la rapidité des nouvelles que nous transmettent nos journaux, en y joignant des figures prises sur le vif, en sorte que l'événement douloureux, la catastrophe annoncée, le désastre de Messine par exemple, est mis là sous nos yeux dans

sa soudaineté et son horreur, et que l'impression que nous en recevons n'est point trop affaiblie ni par l'éloignement du temps ni par la distance des lieux.

Ainsi la machine à imprimer, la photogravure, en un mot, des inventions ne visant d'abord que l'intérêt, deviennent d'efficaces agents de notre vie sentimentale.

Ces élans de pitié aident certainement au désir de la paix si prononcé dans nos sociétés modernes. La paix, du monde ? En quoi les vaines déclamations des « pacifistes » y contribuent-elles ? Voyez, aujourd'hui, le rôle modérateur de la finance, quels que puissent par ailleurs être ses méfaits, la force des intérêts généraux, devenus à chaque jour plus nombreux grâce aux relations établies entre les peuples. Affirmer un désir ou prévoir un but ne suffit pas pour y conduire. La vapeur y peut plus que l'éloquence ; les conférences de La Haye y avancent moins que la mise à flot d'un navire <sup>1</sup> ou l'adoption d'un

1. Même d'un Dreadnought, pourrait-on dire sans paradoxe.

système uniforme des mesures, poids et monnaies.

Ce qui accroît les échanges est ce qui s'oppose à la guerre, jusqu'à l'heure où, sur un point particulier, la tension même et l'opposition des intérêts conduit à une lutte par quoi se fonde un nouvel état de choses. La guerre est une affaire ; elle ne rencontre vraiment, pour s'opposer à elle, que les intérêts engagés qui la peuvent changer en une mauvaise affaire. Et ces intérêts, ce qui les multiplie, les étend, ce qui rend les intéressés solidaires les uns des autres, par groupes ou individuellement, ce sont les institutions pratiques, les liens matériels, non moins que les liens moraux.

Nul ne conteste les effets immédiats des applications scientifiques. L'action s'en fait sentir plus profonde peut-être, quoique plus lente, dans l'état moral et religieux des sociétés. Je ne voudrais pas toucher en passant à ce difficile sujet, dont je semblerais ainsi méconnaître l'importance. Mais je ne peux m'empêcher de penser que du jour où les pèle-

rins se rendraient à la Mecque en cab électrique ou sur un char aérien, l'islamisme prendrait une autre figure.

Gardons-nous toutefois de ramener trop vite à de petites causes les grands événements. A peine aussi parlons-nous des religions, que la nécessité s'impose à notre esprit de relever l'action des chefs religieux, des conducteurs d'hommes, plus féconde, à coup sûr, que celle des livres.

Les religions sont mieux qu'une doctrine écrite ; elles sont encore, disions-nous plus haut, une institution, une puissance morale en acte, qui s'exerce fortement, continûment. Bref, elles appartiennent à cette classe des faits d'expérience qu'il serait légitime de nommer aussi des « inventions ».

Dans l'invention matérielle même, ne l'oublions pas non plus, réside toujours une pensée. La machine a cette puissance de transformer et multiplier l'espèce de mouvement qui était donné dans l'idée qu'elle réalise. L'action morale continuée est comparable à celle de la machine, et, jusque dans l'histoire

religieuse, il est apparu assez souvent que les œuvres vivantes ont plus de pouvoir que l'écriture.

Aux premiers jours du grand règne, par exemple, à cette heure critique du catholicisme où l'impiété en France était partout, à la Cour, dans le clergé, parut l'*Introduction à la vie dévote* de Saint François de Sales. Peu de livres ont eu un aussi grand nombre d'éditions. Celui-ci sonna le ralliement, offrit aux âmes restées pieuses l'aliment dont elles avaient besoin. Mais l'action la plus effective, en ce temps, vint encore des œuvres vives, telles que l'*Oratoire*, séminaire de prêtres fondé par M. de Bérulle, et la *Société* de Saint Vincent de Paul.

Le XIX<sup>e</sup> siècle, — pour passer à un autre ordre de faits, — continuant l'abondante production de son devancier, a donné une littérature nouvelle, celle du « socialisme ». Que représente cette littérature ? Est-elle rien d'autre qu'une réponse aux problèmes nés des conditions de l'industrie renouvelée par le machinisme ? Pareils aux romanciers et aux

dramaturges à l'égard des questions morales de leur âge, les écrivains du socialisme prirent conscience des nécessités actuelles du travail, ils furent les échos de passions que ne contenait plus l'ancien équilibre des forces sociales, impatiemment détruit par les législateurs de la Révolution.

Mais ces écrivains ont-ils rien fondé d'eux-mêmes ? Est-il aucun progrès dont nos sociétés leur soient vraiment redevables ? Non, sans doute, et l'on peut répéter après un théoricien du « syndicalisme », que « les créations de la vie seront toujours plus riches que les plus merveilleuses inventions des fabricateurs de systèmes »<sup>1</sup>.

Ces créations de la vie, — en l'espèce, ces groupements d'individus imposés par de communs besoins, — ce sont des faits, des faits spontanés sortis de l'expérience, je dirais presque des inventions véritables. Comme la machine, et par cela seulement qu'elles existent, les libres associations accélèrent le déve-

1. Cité par G. Deherme, dans *La Crise sociale*.

veloppement de la technique et rendent la production plus intense, en même temps qu'elles assurent leur prospérité en s'appuyant des progrès de la science pratique sous toutes ses formes.

Bref, entre toutes les philosophies, celle de l'action demeure la première, et les religions elles-mêmes n'exercent un pareil empire qu'autant qu'elles sont aussi des philosophies vivantes et agissantes.

#### IV

Philosophies, religions, inventions, ne naissent que sur un sol longuement préparé. La part de la collectivité apparaît ici la plus considérable, c'est-à-dire cette longue suite de travaux, ce riche héritage de pensées dont profitent les générations présentes.

La part de l'individu n'en reste pas pour cela moins importante, toute bornée qu'elle est à son seul effort et au terme si court de son existence. A chaque moment, l'invention



a été chose personnelle, si minime que fût l'apport individuel, et, faute de cet apport, la collectivité ne progresserait pas, ne vivrait pas.

Nous ne disputerons point si les inventions de la science exigent plus d'originalité que les spéculations de la philosophie. Nous ne chercherons pas davantage à dégager, dans les grandes formations religieuses, ce qui appartient aux fondateurs et ce qui relève de l'état politique. Il nous suffit que l'effort individuel reste toujours nécessaire pour ce qu'il apporte de nouveauté et ce qu'il ajoute à l'héritage commun.

Un système philosophique, avons-nous dit, ne saurait guère avoir d'action effective sur le train des sociétés, vu la nature abstraite des intérêts que la spéculation engage. Les inventions techniques exercent une influence autrement décisive en ce qu'elles créent immédiatement de nouvelles conditions de vie, comparables en quelque manière aux conditions naturelles du climat et de la race. La valeur en est d'autant plus grande qu'elles

sont déjà une pensée réalisée, et qui, comme telle, continue à produire d'autres réalités. La philosophie passe moins aisément dans les faits que les faits ne passent dans la philosophie.

Ce n'est point nous, au demeurant, qui chercherons jamais à nier le haut prix de la spéculation pure, et nous ne manquerions pas à relever, contre les plats utilitaires, le noble effort de l'homme à comprendre, à « penser » le monde. Mais il ne faut pas plus exagérer la portée pratique de nos systèmes qu'il ne faudrait tout attendre de la science seule. Toutes les formes de la pensée humaine ont leur dignité et leur valeur.

Le sens pratique des anciens ne les trompait pas, quand ils faisaient remonter toute civilisation à la découverte du feu et à l'invention de la charrue. A quoi ils ajoutaient la législation et la justice. Il suffit de suivre ces deux routes pour retrouver l'histoire entière.

## CHAPITRE II

### Morale et législations

#### I

Ce n'est pas assez d'avoir relevé l'action du génie individuel dans la direction des sociétés. Il faut noter les conditions de cette action. Elles seraient, nous dit-on, exclusivement sociales, ce qu'il est possible d'accorder, mais non pas en ce sens que l'assentiment social deviendrait jamais le critérium de la vérité, qu'il s'agisse de philosophie, de religion ou de science.

Ni l'utilité ne saurait suffire, en dépit des pragmatistes, à fonder la vérité; ni la puissance des mœurs ou de l'opinion à déterminer le développement des sciences ou à les justifier.

Nos acquisitions positives exigent le concours de nombreuses générations d'hommes ; nos sciences et nos méthodes sont le fruit du temps. Mais ce n'est pas la contrainte venue de la croyance ou des lois qui en assure la valeur. L'observation et l'expérience restent les maîtresses. Humbles ou glorieux, les hommes qui ont su manier ces puissantes armes ont dû lutter sans relâche contre des empêchements extérieurs ; il leur a fallu invoquer hardiment le témoignage des faits contre les préjugés de leurs contemporains, et leur génie n'a rencontré même de plus grave obstacle que ce qu'ils gardaient encore eux-mêmes de ces préjugés, de ces conceptions fausses, qu'ils ont ruinées à la fin en n'en laissant derrière eux que les coques vides.

On ne peut, en somme, soutenir sérieusement que le consensus social serait la source de la vérité scientifique. Ne serait-il pas pourtant la source de la morale ? Il semble d'abord qu'il faille répondre par l'affirmative, tant cet ordre de faits diffère de l'autre !

La valeur de l'expérience, a fait remarquer

un psychologue éminent <sup>1</sup>, n'est pas si franchement objective qu'on le croit d'ordinaire. N'est-ce pas nos sens qui sont appelés à lire les résultats inscrits pas nos instruments, ces instruments que nos mains ont fabriqués? Les sciences de la nature permettent du moins des prévisions, des assurances, qu'il n'est pas possible à l'éthique de nous offrir. La moralité nous apparaît liée étroitement au fait social, toujours variable, et l'on sait assez qu'une partie considérable de la morale s'est incorporée, en tous temps, dans les législations des différents peuples. Une fois réservée cette partie qui se confond avec la loi écrite, nous n'avons plus devant nous que des principes ou des sentiments très généraux, des règles de la coutume, des sentences de l'opinion publique.

Mais n'est-ce rien que ces sentiments et ces principes? Qui ne voit aussitôt qu'ils demeurent soumis à un incessant travail de la pensée, qui les interprète, qui les féconde

1. Alfred Binet, *L'Ame et le Corps*.

et tend à les traduire en des réalités sociales toutes nouvelles ?

J'ai montré jadis au sujet du théâtre antique, théâtre si étroitement lié à la vie du peuple athénien, que les tragiques ont établi constamment leurs actions sur des données positives. Mais j'y ai relevé aussi le rôle créateur des conflits moraux, sans lesquels l'élargissement des idées morales et l'évolution du droit n'auraient point eu lieu.

Et qu'on ne pense point que ces conflits restent limités à des cas personnels, à des situations singulières ! Nous les voyons naître dans toutes les crises de la vie publique et prendre forme dans la conscience de nombreuses masses d'hommes. Qu'est-ce donc que ces grèves qui remuent si profondément nos sociétés présentes, sinon l'explosion agrandie de conflits moraux toujours latents, conflits qui prennent parfois leur pleine signification tragique dans la pensée de ceux qui ont charge de les soutenir ou de les résoudre ?

La scène moderne nous offre un spectacle

analogue à celui du théâtre antique, dans le traitement d'une question spéciale, celle du divorce.

On me permettra d'en dire quelques mots. Trois pièces nous serviront d'exemples : elles accuseront suffisamment la diversité des esprits et la divergence des solutions acceptées ou proposées, sur cette question si grave du mariage, en un même temps et dans un même milieu.

## II

L'action des sentiments individuels, il convient d'en faire la remarque tout de suite, apparaît inégalement efficace selon l'heure. L'histoire du mariage en témoigne. Deux grands faits, qu'il nous suffira de rappeler brièvement, y frappent d'abord, à voir les choses d'ensemble, les yeux de l'observateur.

L'un de ces faits, c'est qu'il existe une corrélation étroite entre le régime de la propriété et celui de la famille, ou, pour le dire

autrement, que du régime des biens découle l'état des personnes ; l'autre, que la qualité des sentiments engagés dans le mariage et, d'une façon générale, que la valeur morale des personnes dépend à son tour du régime social de la famille.

Partout, par exemple, en l'absence de la famille naturelle ou d'une organisation légale de la famille, on observe le faible caractère moral des relations qui unissent les enfants entre eux ou à leurs parents. Point de devoirs définis. L'enfant est un bien, et la possession en est réglée par le régime des biens. La femme aussi est une propriété : à peu près dans toutes les sociétés anciennes, elle n'est guère qu'un instrument ; sa situation résulte des nécessités économiques.

Le droit successoral est dominé de même par ces nécessités. L'influence des sentiments moraux et des désirs personnels ne s'y laisse voir qu'avec le temps. En France et ailleurs, l'évolution du testament accuse, comme on l'a montré <sup>1</sup>, des idées et des volontés qui

1. Auffray.



répugnaient à la coutume reçue du droit romain. Un grand événement historique s'était produit ; une notion nouvelle du mariage s'était introduite avec le Christianisme <sup>1</sup>.

Seul, le régime économique du mariage, dans notre société, est d'origine ou romaine ou germanique. Pour ce qui est des formalités, l'usage des bans (*banni nuptiales*), celui de la célébration publique (*in facie ecclesiæ*), nous viennent de l'Eglise <sup>2</sup>. C'est par l'Eglise que le mariage a cessé d'être un contrat privé plus ou moins solennel, pour devenir un acte public auquel l'autorité participe. Cette organisation extérieure est en accord avec le caractère sacré qu'elle attribuait au lien conjugal. Chez les Romains et les Grecs, le fait de se marier n'avait pas, par lui-même, de vertu sacrée ; on ne faisait qu'initier la jeune femme au culte domestique. Pour le Christianisme, au contraire, le mariage est un sacrement en lui-même, indépendamment de ses

1. Durkheim ; du Plessis de Grenédan.

2. Schnitzer.

conséquences et des circonstances qui l'accompagnent. L'intervention du prêtre n'est pas nécessaire, en principe, pour donner au mariage ce caractère. Dès que les époux ont convenu de se prendre mutuellement pour mari et pour femme, l'efficacité de l'union est complète. Le prêtre qui préside à la cérémonie (condition de validité depuis le Concile de Trente) est seulement un *testis spectabilis*. Son rôle n'est pas de dispenser le sacrement inhérent à l'état de mariage.

Ainsi, dans les sociétés chrétiennes, le lien conjugal a eu, dès l'origine, une valeur et une dignité qu'il n'avait pas chez les peuples anciens, puisqu'il constitue par lui-même un acte religieux. Un commerce tout autre que le commerce sexuel s'est établi entre les époux; ils ont été considérés comme formant une société morale. Une qualité morale s'est ajoutée au contrat qui réglait la situation des personnes et des biens; elle en a transformé le caractère.

Une sorte de contradiction subsistait néanmoins ou ne tarda pas à se produire entre

la notion religieuse du mariage et la condition matérielle des personnes : celle-ci, dans notre société moderne, dépend encore de pratiques anciennes, elle n'est pas en accord, et, le plus souvent, elle est même en opposition avec celle-là. Les intérêts séparent les époux, ou, pour mieux dire, leurs intérêts demeurent distincts quand la société morale qu'ils forment ensemble reste étroite, indissoluble.

Par là, on pourrait dire qu'une brèche demeurait ouverte dans le mariage, et nous constatons, à chaque jour, qu'elle s'élargit. Sous nos yeux se poursuit et s'achève la ruine du foyer conjugal, tel que le Christianisme l'avait consacré. Le mariage tend à redevenir un simple contrat que ne relèvent même plus les cérémonies d'un culte familial; les époux ne se sentent plus liés l'un à l'autre par un devoir moral impérieux. En même temps les intérêts arrivent à s'opposer davantage encore. Non seulement l'institution du divorce a compromis le caractère de l'union religieuse, avec les facilités qu'il offre

de la rompre et les appétits qu'il favorise ; mais les lois nouvelles qui autorisent la femme à toucher son salaire, à gérer ses affaires sans l'intervention et le concours du mari, à quelque besoin réel qu'elles répondent, n'en achèvent pas moins cette séparation, qui avait pu subsister dans le mariage religieux sans en compromettre la solidité.

Les changements qui s'accomplissent autour de nous conspirent encore à rendre la famille plus instable. Prodigieux accroissement de la richesse mobilière, indépendance des capitaux et facilité des échanges, déplacements aisés et continuels des personnes comme des choses, d'où le mélange des classes et des races, l'état plus précaire des fortunes et le déracinement fréquent des groupes familiaux, tous ces faits ont agi dans le même sens et contribué à affaiblir les liens domestiques, soit en favorisant à l'excès l'individualisme, soit en ôtant de leur force aux habitudes anciennes et en altérant les sentiments qui soutenaient ces habitudes.

## III

Les conditions économiques et sociales ne cessent donc point d'avoir leur empire sur les destinées du foyer. Elles trouvent bientôt leur expression dans la conscience des individus, et nous avons vu dramaturges et romanciers porter devant le public les deux questions où nous ramène cette crise du mariage, celles du divorce et de l'amour libre.

Ce que nous offre le roman, c'est l'opinion du romancier ; mais le drame nous donne la mesure de ce que le public des théâtres peut entendre, sinon de ce qu'il est disposé à accepter, et, par là, le témoignage en est des plus intéressants, alors même que l'œuvre reste médiocre.

Notre loi du divorce, on ne l'ignore point, a été préparée par le théâtre, avant de passer dans la pratique. Mais nous assistons à ce curieux spectacle, que la plupart des auteurs nouveaux mettent autant de zèle à en dénoncer les effets fâcheux, que leurs prédécesseurs

avaient mis de passion à la faire entrer dans notre Code.

Que ces auteurs suivent le sentiment d'une partie du public, ou qu'ils s'efforcent au contraire à le redresser, qu'ils obéissent à une conviction forte ou à des nécessités de métier, la leçon reste pareille. Il s'en faut que les hommes de théâtre voient plus juste, en général, que les autres hommes, ou qu'ils ne pèchent jamais par défaut d'information ou de critique. Mais l'erreur du législateur peut n'être pas moindre que celle de l'homme de lettres, et ce n'est pas chose indifférente à noter que ce renversement des rôles qui les fait tour à tour les défenseurs d'intérêts contraires et comme les représentants de philosophies adverses.

Le divorce paraît acceptable, si l'on regarde seulement à l'avantage des époux mal assortis; il paraît odieux, dès qu'on envisage plutôt la destinée des orphelins qu'il va faire. Les auteurs d'hier ne considéraient que le mari ou la femme malheureuse; ceux de nos jours sont touchés surtout des souffrances des

enfants. Et c'est en effet une considération capitale, trop souvent négligée ou méconnue. Oui, sans doute, le « contrat de mariage » est un contrat comme un autre. Mais le mariage n'est pas un acte comme un autre : il crée cette valeur d'un genre particulier, qui est l'enfant ; il intéresse la race, et non pas seulement l'individu ; il produit un devoir nouveau, qui ajoute un caractère spécial à l'acte contractuel et en modifie entièrement la nature.

*La Maison d'Argile*, de M. Emile Fabre, une œuvre dure et forte, n'est pas dirigée précisément contre le divorce, mais contre l'abus qu'on en fait. Ayant assisté, dit avec bon sens l'auteur lui-même, en qualité de secrétaire d'un avocat célèbre, à plusieurs procès particulièrement délicats, il trouva maintes occasions de s'apitoyer sur les misères des enfants dont les parents divorcent ou se remarient, et cette pitié le mena à se poser cette angoissante question, si « le seul geste de la procréation » suffit « pour valoir à des êtres humains un droit sacré à l'affection impérissable de leur descendance ».

Le premier mari rejeté, avec son fils, dans une position difficile et subalterne ; sa fille, restée avec la mère sous la main du second mari, auprès d'une demi-sœur qu'elle sent étrangère ; le beau-père en chemin de se ruiner après des années de prospérité ; retour du premier mari avec son fils, devenu un homme énergique, dur, aigri ; alliance de la fille avec son vrai père et son vrai frère ; déchirements domestiques aggravés par la lutte des intérêts ; douloureux supplice de la mère : tel est le drame. Une question d'argent en est le ressort, comme l'eût été, aux temps antiques, l'ambition, le droit privé ou la piété filiale.

A l'un des personnages, au parrain de la seconde fille, M. Fabre prête cette déclaration significative : « Il est peut-être absurde de dire qu'une femme, veuve ou divorcée, qui est mère, doit renoncer aux joies des amantes et des épouses, que ni l'indignité ni la mort même du premier mari ne l'autorisent à refaire sa vie. Cependant, si en se mariant, si en assurant son bonheur, elle



compromet celui de ses enfants ? Nous n'avons pas que des droits dans la vie, nous avons aussi des devoirs. Et quand on a infligé la vie à un enfant, on est devant lui comme un débiteur devant son créancier..

— Quant au second mari, quoi qu'il fasse, il reste dans une situation équivoque... Oui, tu défends ta famille, seulement tu as beau dire, celle qui est intéressante, vraiment, c'est la première, car tu n'as pu fonder la tienne que sur ses ruines. »

Dans *Un Divorce*, de MM. Paul Bourget et André Cury, je trouve trois thèses, celle du divorce, celle du mariage religieux et celle de l'union libre ; plus précisément encore, un conflit principal entre le « mariage sacrament » et le « mariage contrat », un conflit secondaire entre le « contrat légal » et le « contrat libre » ou « union libre ».

Ce conflit secondaire devient le moyen du drame et sert à montrer, dans le dessein de l'auteur, la supériorité de la conception religieuse sur toutes les autres. Celle-ci ne permet pas, contrairement à la conception pure-

ment civile, le divorce et le second mariage, du vivant du premier mari. La théorie du mariage simple contrat civil, qui ne voit pas dans le mariage un sacrement ni même un contrat d'une nature spéciale, ne saurait se fonder que sur la liberté de l'individu, sur le libre choix, et dès lors les partisans de l'union libre ne sont pas moins habiles à se réclamer de ce principe pour se libérer des chaînes du mariage légal. Ce n'est pas qu'il n'existe point de différence, au point de vue social, entre l'union légale et l'union libre : un des personnages de la pièce, le mari de la femme divorcée, celui-là même qui représente la doctrine civile à l'encontre de la doctrine religieuse, le fait très bien ressortir ; et l'on peut aussi refuser d'accepter, avec lui, que la femme divorcée et remariée ne serait qu'une concubine, la concubine de l'union libre que la doctrine catholique la condamne à demeurer. Force est pourtant bien de reconnaître que la pratique du divorce, par la méconnaissance du caractère spécial du mariage, — et sans parler ici du caractère proprement reli-

gieux, — est un acheminement à l'union libre, à la liberté des amours, en vertu même du principe individualiste qui la justifierait.

La thèse du mariage contrat, permettant le divorce, est défendue, dans la pièce, par le second mari ; la thèse du mariage religieux, par un ecclésiastique ; la thèse de l'union libre, par une jeune fille, une fille mère aimée du fils du premier lit. Celle-ci a le mot des fanatismes logiques : « Elle a le droit de n'avoir pas de remords, n'ayant jamais rien fait qui ne fût dans la logique de ses principes. » Le jeune homme qui l'a prise pour maîtresse ne pense pas autrement : il la justifie devant son beau-père en invoquant le même principe de liberté, de libre choix, contre lequel les conventions sociales ne sauraient pas plus prévaloir que les conventions religieuses ne prévalent, aux yeux de celui-ci, contre la permission du divorce et les secondes unions du vivant du premier époux.

M. Henri Bataille, dans *La Femme nue*, s'attache à l'aspect tragique, au fatalisme de l'amour. Il invoque le droit de la passion con-

tre les conventions du mariage. « Il faut, dit un vieil artiste qu'il met en scène, il faut aller à la femme nature, à la morale naturelle, comme nous allons au motif, au ciel, à l'arbre. Le reste, les préjugés, les conventions, tout ce qui a faussé le sens de la vie, c'est pas pour nous !... » Il aime toujours sa femme, lui, la fille médiocre qu'il a épousée, en honnête homme qu'il est, simple et droit. Mais le jeune peintre qui est le héros de la pièce, un égoïste peu intéressant, n'aime déjà plus la sienne, l'ancien modèle, la *femmenue* ; il la délaisse pour une riche Juive qui l'éblouit de ses titres et de son luxe. La pauvre et bonne fille l'aime pourtant toujours avec dévouement, avec tendresse. Et voilà le drame. La pratique de l'union libre ne changerait rien à ces situations douloureuses.

M. Henry Bataille déclare que ses idées sur le mariage ne sont pas celles de Paul Bourget. Elles ne sont pas non plus celles d'Emile Fabre. Il a choisi pour sa pièce le milieu des artistes, le seul, dit-il, où puisse se réaliser la triple métaphore de la femme

nue, comme modèle, comme pauvreté, comme instinct. « A eux seuls il appartient de s'élever, s'ils le veulent, sans encombre, jusqu'à la grande morale naturelle. » Il eût fait dire volontiers à son vieil artiste : « Nous devons aller à la femme nature et à l'amour libre, non point dans le sens reçu de ce mot, mais dans le sens qui veut signifier amour libéré, libéré de tous les préjugés, de toutes les faiblesses, et donnant l'exemple, à ceux qui n'en ont pas les moyens, d'une joie indépendante et robuste. »

A merveille ! Mais qu'advient-il de la pauvre *femme nue*, quand la princesse juive passera dans sa route, s'il ne se trouve point, comme dans ce drame, un pauvre et généreux artiste pour la recueillir ?

La thèse que M. Bataille soutient si hardiment, il ne manque pas d'autres auteurs qui l'acceptent timidement et nous la présentent sous une figure détournée. Ne reprenons pas avec trop de sévérité leurs agréables badinages. Mais ces futiles créatures qu'ils nous peignent ne semblent guère faites pour être

mères; tout au plus sont-elles filles de quelqu'un, nièces ou pupilles, et parce qu'elles n'ont pu faire autrement. La thèse de la liberté des amours engage des intérêts supérieurs, dont le commun des hommes de théâtre, par malheur, n'a pas grand souci.

#### IV

Chaque individu un peu marquant apporte sa note originale. Mais la nouveauté sonne autrement suivant l'heure. Il est des moments dans l'histoire où la morale semble mieux assise, où paraissent plus fermes les idées qu'on se fait du rapport des sexes, des devoirs, de la vertu; d'autres où la discordance s'introduit dans la conception qu'on a de la vie et de ses obligations. L'individualité s'accusera peut-être moins dans les temps de stabilité sociale, ou, pour mieux dire, elle y sera plus discrète, moins tapageuse; elle aura plus d'éclat apparent dans les périodes de désordre, sans qu'il en faille toujours



conclure à plus de liberté ou à plus de réflexion.

Combien, d'ailleurs, varient les aspects du monde moral, d'une génération à l'autre, et se distribuent différemment, s'opposent ou se divisent les groupes d'hommes, les croyances, les écoles !

Corneille, Racine, Molière (je ne prends que les hommes de théâtre) restent l'expression aussi directe que possible de leur siècle, envisagé dans l'ensemble. La note particulière que chacun d'eux apporte entre dans l'accord général sans le troubler ; leurs idées ne contredisent point celles de leur milieu social, leur logique n'en combat pas la logique.

Si nous choisissons Voltaire comme le plus représentatif du siècle qui va suivre, il ne serait pas faux de dire que son inspiration demeure encore à moitié chrétienne ; la guerre qu'il mène contre la religion trouve une contre-partie dans son déisme, dans son éducation morale qui est toujours celle du Christianisme qu'il renie.

Remarque plus frappante encore ! Si éloignés que fussent nos romantiques du classicisme mourant et refroidi du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils ne s'en détachent qu'à demi. Ils seront moins raisonneurs, plus sentimentaux, moins solides et plus impulsifs ; leur cadre moral, à peu près, sera le même. Tout novateurs qu'ils nous paraissent, à ne regarder que la forme de leurs ouvrages, ils se rattachent au passé directement. Ils bâtissent sur le fond chrétien. Ici et là se font jour des tendances révolutionnaires ; mais elles ne se traduisent encore qu'en sentiments vagues, en solutions supposées, dont l'échéance semble lointaine, presque chimérique. Relisez l'œuvre énorme de Hugo ! De la religion régnante, qu'il combat dans sa discipline temporelle plutôt que dans ses dogmes, il a retenu les principes essentiels. Sa morale de la « pitié » n'est qu'une exagération — Renouvier l'a bien montré — de la morale sentimentale issue du Christianisme.

Il faut venir à la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, aux Dumas fils, aux Augier, si conser-



vateurs qu'ils fussent par tempérament, pour assister à l'attaque véhémement d'une institution à la fois civile et religieuse, le mariage indissoluble, et par ce chemin, sous la plume d'auteurs nouveaux, à une sorte d'essai de renversement des valeurs acceptées jusqu'à ce jour.

Un trait marquant de la période où nous sommes, c'est la diversité plus grande des groupes humains, l'accent plus prononcé des individus, autant que la transformation plus rapide des relations qui les unissent ; et d'un mot, le fléchissement de la règle sociale en regard des tendances personnelles.

Des trois auteurs que nous avons cités, aucun n'eût contresigné l'œuvre de l'autre. M. Bourget est un écrivain catholique ; sa pensée reste fidèle à la doctrine religieuse dont il est, au théâtre, le représentant. M. Fabre semble être un esprit positif, un observateur judicieux et indépendant, sans attaches confessionnelles ; ses idées relèvent d'une expérience singulière de la vie, qui ne méconnaît point les nécessités de l'existence com-

mune. M. Bataille est plutôt un artiste individuel, un détaché, qui obéit à une poussée intérieure, en qui la voix sociale ne résonne plus que faiblement ; il est un produit spécial, — et un témoin conscient, — de cette anarchie où les hommes arrivent à n'être plus que les jouets de leurs désirs, où leur raison devient la servante de leur imagination, où la tradition, enfin, la longue expérience des besoins communs, ne compte plus ou compte à peine dans l'interprétation qu'ils se donnent des événements du monde.

Très frappante est l'inconscience, à cet égard, des auteurs de moindre visée, tout experts qu'ils se montrent en leur art. On les voit subordonner sans scrupule les intérêts moraux les plus évidents aux besoins de la scène, sinon à l'appât d'un scandale lucratif. La logique de leur donnée scénique les conduit parfois à des solutions dont la gravité leur échappe, dont ils ne soupçonnent pas même le danger ; leurs œuvres dénoncent l'inconsistance de leur pensée, leur faible moralité personnelle, l'absence d'une forte

éducation qui les redresse ou les avertisse.

Avec quelle aisance, quelle légèreté, sur nos théâtres, telle jeune femme, qui est pourtant mère, laisse son mari aux bras d'une rivale pour se livrer elle-même à un amant ! Combien de familles se ruineraient avec de pareilles mœurs, par un abandon si vite accepté de la lutte et des devoirs de la vie ! Et que sont les lendemains de ces échanges où la fantaisie, vainement déguisée sous le nom de l'amour, règne en souveraine ! De pareils dénouements ne sauraient trouver d'excuse que dans l'infamie du mari, dans la violence de la séduction, dans l'ardeur fatale d'une passion qui prend l'être entier et qui le brise. Tel n'est point le cas, le plus souvent, dans la comédie ou dans le drame moderne. Les héros n'y ont point si large envergure. Je n'y vois guère que les « affinités électives » de Goethe tournées à l'usage de nos petites bourgeoises.

## V

Revenons à la question principale.

Voici, disions-nous, des écrivains de valeur qui donnent chacun une réponse différente à un important problème de morale, un problème où se trouvent engagés des principes généraux dont l'interprétation peut conduire à modifier la loi écrite.

Et chacune des solutions proposées, notons-le bien, est, en fait, honnêtement acceptée ou pratiquée. Il est des groupes dans notre société où les mœurs ne sont pas en accord avec la loi.

Ainsi, dans les relations du mariage, il n'est point de contrainte assez puissante pour régler absolument la conduite de la vie. La loi, certes, est impérative ; mais elle n'épuise pas la morale ; elle n'en occupe pas le champ entier. Toute autorité sociale n'est que temporaire ; elle apparaît bien fragile en regard des mutations incessantes des sentiments et des idées des personnes, et la morale qui n'au-

rait point d'autre fondement serait étrangement faible et caduque : cette puissance invoquée pour la fonder y échouerait comme elle a failli à assurer la vérité dans le domaine de la science pure et la beauté, nous le verrons tout à l'heure, dans celui de l'art.

La « puissance de coercition » assure la vie sociale ; elle n'en règle pas le cours. Ici encore, il ne faut voir qu'une suite d'expériences poursuivies par le moyen d'actions particulières, expériences sujettes, pour cette raison même, à beaucoup d'erreurs, et dont il n'est pas toujours aisé de qualifier les résultats.

J'hésiterais enfin à reconnaître en cette puissance, actuelle ou possible, un caractère premier, essentiel à la détermination du fait social. Ce caractère reste vague, si je ne me trompe, en dépit d'une apparente précision ; il fuit devant nous, dès qu'on le presse. S'il ne convient qu'à la loi, il n'est pas assez général, il exclut un trop grand nombre de faits ; qu'on l'applique aux mœurs, il s'émiette et ne vaut plus.

Les Grecs, quoique plutôt hostiles aux entreprises du jugement individuel, avaient compris cependant que le juste légal (τό νόμιμον δίκαιου) est plus borné que l'honnête (τό ἐπεικές). La tâche de l'honnête, disait Aristote, est de redresser la loi, quand elle se trompe. Platon et Aristote faisaient le départ de la loi et de l'opinion, tout en inclinant à faire dépendre la morale de la législation. Et la situation, on le voit, n'a pas beaucoup changé depuis.

Notre terminologie est autre, je le sais. Le droit de l'Etat et le droit de l'individu seraient, d'après certains auteurs modernes, également « subjectifs » ; ils devraient s'effacer devant un nouveau droit social ne permettant plus les crises qu'on a vues dans le passé ni les révolutions qui menacent le présent, devant une norme juridique « objective », laquelle norme serait obtenue par voie d'induction et répondrait au devoir-être de la société (1).

1. Voy. G. Richard. *La Sociologie juridique, etc.* (*Revue Philosophique*, mars 1912.)

Cette méthode fût-elle légitime, et le plan de la société future suffisamment défini, force serait néanmoins de procéder, pour atteindre au but, par approximations successives, c'est-à-dire par une suite d'épreuves faites à tâtons, et l'antagonisme de nos divers groupes sociaux continuerait à porter, selon la nature des intérêts engagés, sur l'interprétation de ces principes qui sont le droit de propriété, la liberté d'agir ou de se défendre, etc.

Ces deux points resteraient acquis, en somme : l'un, que les variations de la moralité sont liées à celles de la société ; l'autre, que des expériences particulières sont les agents principaux de ces variations.

Il semble, d'autre part, que l'action propre des individus soit plus ou moins efficace et originale selon les temps, dans ce milieu social qui se renouvelle, se transforme ou se déforme sans cesse. Ainsi l'estimation du rôle de l'individu, de l'apport personnel, dans le mouvement de la vie collective, donnerait lieu aux mêmes remarques que suggère l'étude de la liberté, du libre-arbitre pratique, la question

de la liberté métaphysique étant écartée. Avec le relâchement des rapports rigoureux qui prévalaient dans les sociétés anciennes, avec l'accroissement des groupes nés de la dissolution des ordres ou des classes, avec le nombre plus grand des motifs d'agir qui s'offrent aux personnes, s'augmente aussi leur part d'influence, et l'on pourrait dire alors que la psychologie déborde plus largement la sociologie à mesure que les sociétés elles-mêmes deviennent plus diverses, plus mouvantes, plus agissantes.

Ceci n'empêche point, d'ailleurs, les limitations collectives de s'exercer et de réfréner en plusieurs sens les poussées individuelles. Il se produit comme une oscillation entre ces deux forces ; il semble qu'une sorte de rythme en règle la puissance réciproque, en détermine le maximum ou le minimum d'effet.



## CHAPITRE III

### Art et techniques <sup>1</sup>

#### I

Nous pourrions serrer de plus près la question qui fait l'objet de ce travail en considérant l'art et les techniques, l'artiste et les conditions de l'art. Nous avons cette bonne fortune de trouver ici un terrain de discussion tout préparé, dans deux ouvrages spéciaux et importants de M. Charles Lalo <sup>2</sup>, dont les attaches avec la théorie que nous examinons sont très étroites.

Tout vient de la société, et tout y rentre.

1. Ce chapitre a paru dans la *Revue philosophique*, en octobre 1909, sous le titre de « Esthétique et sociologie ».

2. Esquisse d'une esthétique musicale. Esthétique expérimentale contemporaine.

Mais comment l'entendre ? Quelles sont les conditions sociales de ces formes de la vie que sont les arts ? Tel est le véritable problème posé en termes concrets, immédiats.

Confrontons d'abord, en peu de mots, l'esthétique avec la morale. Si dissemblables qu'en soient les disciplines et inégale la portée pratique, des rapprochements sont permis entre les deux, dès qu'on se place au point de vue de leur origine et de leur développement.

Les devoirs naissent de la vie sociale ; l'obligation se fonde sur l'habitude : tels sont, au moins comme je l'entends, les deux traits essentiels de toute morale positive. Ce que nous nommons l'obligation, — la face intérieure du devoir, pour ainsi dire, — est formée, nouée par l'acte ; elle est le résultat et l'expression d'un mécanisme psychologique. Les objets de l'obligation, les devoirs propres, nous apparaissent, au contraire, créés par la vie ; ils sont le fait extérieur, saisissable, de la morale.

Même situation dans l'esthétique. Ce que

nous nommons notre goût, nos préférences en art, n'est que l'expression particulière des habitudes, des impressions senties dans le milieu où nous vivons et dont nous avons reçu l'empreinte plus ou moins profonde ; mais les modèles du goût, les règles du goût passées en nous-mêmes, c'est la société qui les propose ou qui les impose. Reste à décrire, à analyser la formation, en morale, des devoirs, des commandements moraux, en esthétique, des règles propres à chacun des arts, puis à faire la différence des conditions qui y président.

Conditions naturelles, universelles, physiologiques, d'une part ; conditions accidentelles, historiques, sociales, d'autre part ; nous les retrouvons dans la morale comme dans l'esthétique ; il n'est pas, — toute liberté plus grande qui soit accordée à l'art et que ne souffre point la morale, — jusqu'à l'altération de l'obligation à l'égard de certains devoirs, ou à la naissance d'obligations nouvelles, qui ne puisse être comparée à l'altération du goût et aux rénovations ou variations de l'idéal.

On ne saurait imaginer que l'art prenne naissance, — ni que la morale existe, — même sous ses formes les plus humbles, dans un groupe d'hommes qui ne serait pas déjà un groupe organisé. Instinct naturel, besoin d'exercice, vanité, utilité, croyances, en furent, dès la première heure, les sources ou les motifs. La situation de l'artiste n'est pas autre à aucun moment de l'histoire. Il se trouve soumis à un certain nombre de conditions, que nous pourrions estimer constantes, eu égard à la courte durée de sa vie ; mais il en existe d'autres que nous pourrions dire variables, en suite des changements sociaux contemporains ou d'une éducation de l'individu lui-même : et c'est l'entre-croisement des mille fils de la psychologie individuelle dans le tissu collectif, si l'on me permet cette figure, qu'il faudrait alors suivre des yeux.

A s'en tenir à la théorie du moment et du milieu <sup>1</sup>, on ne relèverait que les conditions

1. Théorie dont nos lecteurs n'ignorent pas que Taine fut le brillant défenseur.

de fait, celles qui s'imposent du dehors, plus ou moins étroitement : formes générales, destination et sujet de l'œuvre, matière et moyens d'expression. Mais à ces conditions extérieures, trop connues pour que nous les rappelions, correspondent dans l'artiste lui-même des formes psychologiques, — associations d'impressions, de sentiments, tendance logique à développer les moyens de son art en un sens défini, etc., à travers lesquelles perce toutefois sa nature particulière, son caractère d'individu, et c'est où nous voyons poindre son originalité.

Mais laissons ce sujet, auquel la discussion nous ramènera tantôt, et ne parlons pas plus longtemps de l'artiste ni des arts en général; la situation de chacun est si distincte, envers l'action du milieu et les influences du dehors, qu'il importe de la marquer tout de suite.

Si nous allons du drame à la musique, en passant par l'architecture, la peinture, la statuaire, nous constaterons aussitôt l'influence décroissante du milieu. Le drame est engagé, autant qu'il se peut, dans la pensée

sociale ; il reflète plus ou moins la philosophie, les discussions, les préjugés de chaque temps ; il reste soumis aux goûts, aux opinions de la foule, et c'est au point que cette branche maîtresse de la littérature peut manquer ou ne pas réussir, selon l'état politique d'un pays. Rome n'eut guère, après Attius, qu'une tragédie de cabinet. Dans le drame même, d'ailleurs, il convient de distinguer entre les idées directrices de l'œuvre, les sentiments exprimés, et la forme proprement dite. La forme reste certainement plus indépendante du moment et des circonstances de l'évolution sociale ; il s'y accuse une suite régulière, une force interne de développement ; ainsi notre forme classique se rattache à la grecque et à la latine, dont s'éloigne plutôt la forme anglaise, tandis que notre théâtre romantique cherchera sa voie dans un compromis entre ces deux types opposés <sup>1</sup>. Par-dessus l'*Hippolyte* de Robert

1. Je m'en tiens à ces traits rapides, et l'on me permettra de ne rien dire de nos *Mystères*, qui appellent d'autres considérations. Que l'on veuille bien se rappeler aussi, à

Garnier, imité de Senèque, la *Phèdre* superbe de Racine rejoint sans effort, spontanément, l'*Hippolyte* d'Euripide.

Une distinction analogue peut être faite pour l'architecture. Les formes générales imposées à nos édifices religieux et à nos constructions militaires et civiles, du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, ne commandaient ni la croisée d'ogives ni l'arc-boutant : ce nouveau système, écrit Corroyer <sup>1</sup>, fut « la continuation ininterrompue, régulière, logique, de l'architecture romane », comme celle-ci n'avait fait que « suivre à son origine les traditions antiques pour les transformer successivement selon les besoins et les usages du temps ». Ainsi voyons-nous la filiation des styles se poursuivre en s'employant aux destinations nouvelles. A quoi il convient d'ajouter que tout système architectonique doit compter encore avec la nature des matériaux, l'état des sciences mécaniques, de l'industrie, etc.

L'égard de la forme, les préoccupations que révèle la correspondance de Goethe avec Schiller.

1. *L'Architecture gothique.*

La peinture, la sculpture, reçoivent leurs sujets de la religion, de la mythologie, des événements politiques, de l'histoire. Cependant, et bien qu'elles dépendent aussi des inventions matérielles, qui leur fournissent le marbre ou le métal, l'huile ou la détrempe, le verre ou le papier, leur technique suit un cours régulier, soustrait dans l'ensemble aux conditions sociales du milieu où elles se développent. De Cimabue à Giotto, de Masaccio à Mantegna et à Raphaël, de Van Eyck aux Vénitiens, aux Hollandais et aux Espagnols, nous avons des écoles qui évoluent librement normalement, en variant et perfectionnant les procédés qu'elles ont reçus. Des *Vierges* du XIII<sup>e</sup> siècle à la *Diane* de Jean Goujon, de Nicolas de Pise à Michel-Ange, apparaît visible encore la science progressive du modelé et la franchise de l'outil, dans la statuaire plus même que dans la peinture.

Les arts mineurs ne témoigneraient pas d'une moindre force de la tradition et du métier. Des procédés se transmettent, et s'appliqueront même à des scènes dont le sens



est perdu. Songez à cette filiation des formes, de l'art assyrien, en particulier, à l'art hellénique, filiation qui s'accuse dans les motifs d'ornementation, dans les types figurés, dans la technique ornementale et plastique ! Les artistes grecs du VII<sup>e</sup> siècle transportent sur leurs vases jusqu'à des sujets symboliques empruntés aux mythes asiatiques et dont Pausanias avouera plus tard n'avoir pu découvrir la signification <sup>1</sup>.

Nul lecteur enfin ne doutera, après avoir lu l'ouvrage de M. Lalo, et toute personne un peu instruite dans la musique aura pu conclure de ses propres études, que la technique demeure, dans cet art, indépendante au plus haut degré. « Nulle révolution politique ou religieuse, écrit-il, n'a créé une révolution musicale. » Protestants, juifs et catholiques, au XVI<sup>e</sup> siècle, ont pratiqué exactement le même système polyphonique. « Son développement interne l'a bouleversée au contraire (la musique) dès le siècle suivant, sans que ni la

1. Maxime Collignon, *Archéologie grecque*.

religion, ni aucune autre institution sociale étrangère à l'art lui-même, y soit pour rien. »

On voit déjà, sans que j'y insiste davantage, quel genre de prise les conditions sociales gardent sur les divers arts, soit à leurs débuts, soit au cours de leur histoire. Un mot encore sur les rapports du symbolisme avec le métier, dans les arts plastiques.

Le symbolisme dérive vraiment et absolument de l'état social, en particulier des croyances reçues, du culte organisé. S'il intervient en quelque façon dans la peinture savante, il n'affecte guère que l'ordonnance du tableau ou les moyens de l'expression : ainsi le peintre, dans un tableau religieux, ne placera pas le Fils sur le même plan que le Père, ni la Vierge sur le plan du Fils ; mais la technique dépend des ressources offertes à l'artiste comme des connaissances qu'il tient de ses maîtres ou de sa pratique personnelle, et par là elle varie ou se perfectionne au cours des âges, tandis que le symbolisme demeure à peu près invariable et tend à s'éteindre avec la société qui l'a créé.

Il advient, sans doute, que le symbolisme se transmet d'une civilisation à l'autre : telle une partie du symbolisme grec survit dans la nôtre. Mais alors il ne fournit guère à l'art nouveau que des attributs conventionnels, il rentre dans la classe des signes du langage figuré, en quelque sorte, et, loin de s'imposer à la technique, il lui devient docile et se subordonne aux besoins de l'esthétique. Nous en avons un frappant exemple dans le symbolisme de l'art hindou imposant quatre têtes à Brahma ou quatre paires de bras à Vichnou, en regard de la discrétion de l'art chrétien, à mesure qu'il s'affranchit et progresse.

C'est un fait peu connu, mais curieux à noter, que Raphaël a donné, dans la *Madone de Saint-Sixte*, six doigts à la main droite du pape Sixte IV, et, dans le *Mariage de la Vierge*, six doigts au pied de Joseph, posé en avant et laissé nu. Il se conformait ici à une croyance du moyen âge, où le don de vision prophétique passait pour un sixième sens, que révélait au dehors la présence d'un

doigt supplémentaire au pied ou à la main <sup>1</sup>. Cependant l'artiste a pris le soin de dissimuler cette pièce inutile ; il a recouru à un artifice afin de ne pas choquer les yeux et contredire à la vérité ; il a sacrifié le symbolisme à la technique, plutôt qu'il ne les conciliait.

Dans l'art proprement hiératique, symbolique, la figure, personne, animal ou chose, n'a d'autre raison que de représenter l'idée, de porter le symbole ; dans l'art réaliste, le symbole n'est plus qu'un des moyens de l'expression, un motif de l'œuvre, dont la première raison est d'être belle.

## II

Mais voici que les questions se pressent. A quelle marque reconnaître la beauté ? A quelles qualités dans l'œuvre correspond l'agrément esthétique ? Sur quels éléments se

1. Paul Carus, *The sixth sense*, in *The Open Court* (Chicago), vol. XXII, oct 1908, p. 591.

fonde la valeur d'art, que signifie-t-elle ? Questions que notre sujet nous conduit à rattacher à cette autre : Comment entendre, puisqu'il y a variation, évolution, ce développement interne dont nous parlions tout à l'heure ? Quels en seraient les ressorts, les conséquences ?

Ici nous rencontrons la doctrine de M. Lalo. En poursuivant, avec lui cette fois, notre comparaison entre la morale et l'esthétique, on pourrait dire que la *valeur*, dans l'une et l'autre classe de faits, reste « relative » à un état social déterminé, et partant à un idéal formé au sein de cet état social. Mais ce mot d'*idéal* serait trop vague. Ne parlons que de la « technique », au sens large où l'entend M. Lalo. Il ne la définit pas seulement « un ensemble de conventions et d'habitudes collectives variant au cours de l'évolution », mais aussi, et de façon plus expresse, « les exigences de notre nature individuelle, physiologique et psychologique, orientées, dirigées, disciplinées et devenues « obligatoires » en quelque sorte pour notre

goût en vertu de l'autorité supérieure du milieu social ». Et dès lors le plaisir esthétique se ramène, pour lui, à « un agrément très spécial » né de la satisfaction de ces « exigences techniques » disciplinées et organisées par la société.

Cette discipline même prend à ses yeux figure et force de loi. Elle emporte la subordination de l'activité des individus à l'activité collective ; les rapports des uns aux autres, — rapports où nous pressentons un conflit toujours latent, — se trouvent compris enfin dans cette formule, que « les lois sociologiques de l'art se superposent aux lois physiologiques de l'intelligence et de la sensibilité, communes à tous les hommes, pour en diriger l'ensemble, les faire converger, et en ce sens les transformer, — bref, pour leur donner une valeur esthétique ».

M. Lalo nous en propose un exemple dans sa « loi des trois états esthétiques », assignée à l'évolution de la technique musicale : loi selon laquelle chacun des systèmes, mélodie grecque, mélodie chrétienne, polyphonie du

moyen âge, harmonie moderne, distingués par lui dans l'histoire de la musique, aurait passé par trois états, dits état pré-classique, état classique, état post-classique, dont chacun a ses primitifs et ses précurseurs, ses classiques vrais ou imparfaits, ses romantiques et ses décadents.

Ce qu'il entend par art sociologique, ce n'est donc point les rapports indirects, extérieurs, de l'art avec le milieu social ; c'est la soumission de l'art à quelque loi, — une loi des trois états dans le cas considéré, — expression d'une dialectique interne qui réglerait cette partie des phénomènes sociaux, ce fait social particulier, indépendant, divisé et défini, l'esthétique, à peu près comme la loi de Hegel, par exemple, gouverne ou prétend à gouverner l'histoire générale.

J'ai pensé, jadis, pouvoir noter moi-même, dans l'évolution de la peinture, trois périodes qui seraient marquées par la recherche successive, et plus spéciale à mesure, du dessin, du modelé et de la couleur. Mais ces périodes ne signifiaient que l'éducation de la vue et de

la main, la perfection du dessin et l'enrichissement de la palette. Autre est la conception de M. Lalo. Sa loi des trois états vise moins l'éducation de l'oreille que la périodicité des techniques fondées sur cette éducation ; et cette périodicité, il l'établit sur des observations trop nombreuses, il en expose les caractères avec trop de compétence, pour qu'on ne la prenne point en sérieuse considération.

Il semble, de toute façon, que la musique soit un cas privilégié. Après la musique, viendrait sans doute l'architecture, qui repose également sur une construction savante, — par où se rapprochent ces deux arts, — et dont le développement accuse aussi une manière de « dialectique ».

Sous ce mot, je ne peux entendre clairement qu'une conclusion tirée des données actuelles, soit une nécessité psychologique, une sorte d'entraînement logique à faire sortir d'un principe tout ce qu'il enferme, à développer une idée, un motif, un système, jusqu'à ses dernières conséquences. Et ce travail est visible, en effet, dans les trans-



formations de l'architecture, dans le passage d'un mode de construction à un autre, conduisant à modifier l'aspect de l'ensemble et des parties, à créer un style. Il est des systèmes architectoniques, — ainsi le grec et l'ogival, — nettement définis par leur structure intime et par leur sentiment décoratif, distincts et achevés en eux-mêmes, ayant suffi aux divers besoins des hommes pendant plusieurs siècles, où nous pourrions noter à peu près les mêmes états qu'on a vus dans la musique ; ce qui n'empêche point, d'ailleurs, que l'architecture soit plus spécialement représentative d'un temps, ou même d'un peuple, que la musique ne peut l'être, partant plus soumise à ses besoins, comme elle est aussi plus tributaire de son industrie et de son sol.

Dans la période dite si improprement gothique, par exemple, on noterait assez exactement un état préparatoire, un âge de floraison, une dissolution et une décadence. Mais voici que par delà cette période, et tout en lui empruntant, la Renaissance va se rattacher à l'art gréco-romain, pour faire place

bientôt à notre art français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Au XIX<sup>e</sup>, nous avons eu un bâtard de la Renaissance sous Louis-Philippe, puis un néo-grec sous le second Empire ; le premier Empire n'avait voulu être que romain. Quant au présent âge, il semble fait des débris de tous les styles ; il emprunte même aux arts asiatiques et aux décorations barbares. J'appuie sur ce mot de décoration ; car il ne paraît pas qu'on puisse encore, aujourd'hui, se borner à un système de construction unique ni en inventer un qui soit franchement nouveau, après que l'emploi du fer et des ciments a ajouté aux ressources du bois et de la pierre.

La technique du peintre, moins compliquée que celle du musicien, ne permet pas non plus des changements aussi profonds. Dans la peinture, on distingue des groupements d'artistes plutôt que des systèmes, des maîtres immédiats plus souvent que de longues traditions. Les nouveautés n'y témoignent pas toujours d'une évolution logique, nécessaire ; elles peuvent n'accuser aussi qu'une vision

individuelle, un « faire » qui sera accepté et imité.

Peut-être n'est-il pas téméraire de dire qu'il existe, non pas seulement des gammes propres à chaque peintre, mais des gammes particulières à certaines écoles. Un autre caractère de groupe se trouverait dans la qualité du dessin : elle n'est pas la même à Venise, à Milan ou à Florence. Le souci prépondérant de cet élément de la vision assura à l'atelier d'Ingres rang d'école. On pourrait noter enfin, dans chaque groupe, un apogée et un déclin : encore faudrait-il remarquer que le déclin d'une école tient d'abord à l'absence de maîtres dignes de ce nom, et que cette absence dépend parfois de conditions étrangères à la vie de l'art. Mais ce n'est point que la technique des maîtres soit usée ou que leurs découvertes n'aient plus d'emploi, puisqu'ils inspireront à distance de nouveaux disciples qui ne seront pas indignes d'eux : tels un Ribot ou un Courbet, un Ingres, un Delacroix, libres suivants des Espagnols, de Raphaël, de Rubens ; il ne s'agit pas autant,

dans la peinture, d'une pratique épuisée et que rejette le goût des temps nouveaux.

A l'heure présente, nous y constatons la même confusion qui règne dans la musique. Il ne saurait plus être question, même dans notre peinture religieuse, d'une exigence technique comparable à celle que les vieux maîtres ombriens, de Niccoló Alunno et d'Ot-tavio Nelli au Pérugin, imposèrent à l'art de leur pays, cet « héritier authentique de l'art chrétien primitif, lequel fut romain avant tout », en attendant que l'influence des Flo-rentins en altérât le caractère <sup>1</sup>. La seule technique en vigueur de nos jours ne com-prend plus guère que certaines règles cons-tantes, dépendant à la fois de la nature des choses représentées et de la constitution de l'œil normal, et qui dépassent la pratique d'une école déterminée.

Les lettres offriraient peut-être le cas le plus difficile. Brunetière <sup>2</sup> date ses « époques

1. Voy. Abbé J. Broussolle, *La jeunesse du Pérugin et les origines de l'école ombrienne*, Paris, H. Oudin, 1901.

2. *Manuel de l'histoire de la littérature française*.

littéraires » de l'apparition d'écrits qui furent des « événements littéraires ». De toutes les influences qui s'exercent dans l'histoire d'une littérature, il lui a paru que la principale est celle « des œuvres sur les œuvres ». Vue importante que nous devons retenir. Ceci n'empêche point, d'ailleurs, que les groupes ainsi formés par le génie d'un écrivain, et préparés par d'autres qui n'ont pas eu si grande fortune, ne présentent quelquefois une croissance qui vient à sa fleur et à sa fin.

Un auteur nouveau <sup>1</sup> s'efforce, avec éloquence, de découvrir la voie qui mènerait, cheminant ensemble, poètes et métaphysiciens au symbolisme, à « une poésie amplement représentative du réel conçu comme une idée », et dégageant « en toute chose l'âme des choses ».

Ceci regarde surtout le fond. Mais le fond dans la poésie pure, entraîne aussi la forme, plus directement qu'il n'arrive dans la musique. L'évolution de la poétique n'en comporte

1. Tancredi de Visan, *Paysages introspectifs, Poésies, avec un Essai sur le symbolisme*, Paris, H. Jouve, 1904.

pas moins une sorte de travail réfléchi sur les moyens, sur l'instrument ; et cette réflexion a pu agir avec force à certaines heures, hier parmi nos Parnassiens, ou jadis au temps de la Pléiade. Quand de jeunes poètes nous convient à « briser le masque » qui nous cache la vie, afin que « les choses deviennent alors mobiles et légères et semblent fluer les unes dans les autres <sup>1</sup> », il faut bien que les mots fluent avec elles, qu'ils nous rendent à leur façon cet « accord discord ensemble et frais » dont rêva Verlaine, que le « bloc résistant » de Gautier <sup>2</sup> cède à la glaise docile, aux paroles de songe et aux contours flottants des rythmes sans règle.

Quelque figure que prennent ces évolutions particulières, il y apparaît une sorte de mouvement rythmique, d'alternance par contraste, opposition ou excès, qui frappe au premier regard. Ainsi nous voyons, — je prends ces

1. Alfred Dètrez, *Méditation sur de lointaines musiques, Essai d'un nouvel esprit sur l'art*. Paris, E. Sansot, 1906.

2. Sculpte, lime, cisèle, — Que ton rêve flottant — Se scelle — Dans le bloc résistant. » *Emaux et Camées*.

faits un peu au hasard, — en poésie, la rigueur croissante, ou, inversement, le relâchement de la métrique ; dans le roman et le drame, la recherche exclusive, tour à tour, de l'unité ou de la multiplicité de l'action ; en architecture, un art très sobre, succédant aux tours de force de l'équilibre et aux débauches de l'ornement ; en statuaire, la composition classique négligée jusqu'à sortir des conditions de cet art avec les figures descendues à terre et détachées de leur plan<sup>1</sup> ; en peinture, le souci du « brillant » obtenu aux dépens de la ligne et du modelé, les effets du « maillé » poussés jusqu'aux procédés des tachistes ou pointillistes ; en musique, l'abus des modulations et le brisement arbitraire des suites mélodiques empêchant la claire compréhension du thème.

N'est-ce pas une expression de ce rythme que l'antagonisme, signalé par M. Lalo, des

1. Ainsi le monument élevé, à Paris, à la mémoire de Benjamin Godard, à l'exemple du monument élevé par Chapu à la mémoire de Henri Regnault, mais placé, celui-ci, dans un lieu fermé, à l'École des Beaux-Arts.

classiques et des précurseurs, des post-classiques et des classiques ? L'évolution dialectique enferme, il est vrai, quelque chose de plus, et la succession des âges ou états réclame une explication autre, telle que M. Lalo l'a cherchée pour la musique et qu'il la faudrait donner pour les autres arts. N'oublions pas, cependant, que ces successions sont toujours servies par le désir du changement, que le travail dialectique s'alimente de toutes nos énergies : et la principale ne serait-elle point cette antipathie instinctive, grossie dans l'école, que nous savons être la forte affirmation de tout moi nouveau et de sa croyance ?<sup>1</sup> De là, en vertu des lois psychologiques sous-jacentes, ces crises de passion, ces injustices ou ces dédains dont nous avons tant d'exemples, qui traversent et troublent parfois l'opération de la raison critique.

La psychologie, quoi que nous fassions, déborde sans cesse sur la sociologie. Les sociologues eux-mêmes ne s'entendent point,

1. Voy. Th. Ribot, *Problèmes de psychologie affective*.



ne l'oublions pas, sur le rang qu'il convient d'assigner à l'une et à l'autre dans une classification des sciences ; partagés ils restent entre l'aspect objectif et l'aspect subjectif des phénomènes sociaux, hésitants entre deux points de vue également naturels et nécessaires, en sorte qu'il pourrait n'être pas légitime de parler ici de « supérieur » ou d' « inférieur » et de séparer si profondément des états qui n'existent jamais que l'un par l'autre.

### III

Ce sont là des vues bien incomplètes ; mais ces quelques remarques laissent entrevoir la complexité des rapports de l'esthétique avec la sociologie, et la nécessité de les suivre dans le détail, à peine de ne saisir que des ombres. Attachons-nous cependant à discuter la signification théorique de la loi énoncée plus haut.

Telle impression qui m'est agréable peut

avoir pour moi une qualité esthétique ; tel acte qui m'est utile ou me semble noble, une qualité morale. Une qualité n'est pas une « valeur », au sens que M. Lalo donne à ce mot. Selon sa doctrine, ce n'est pas l'individu, c'est la société qui crée la valeur ; elle ne résulte pas de mon appréciation, mais des sentiments ou des jugements d'autrui ; il n'est point de valeur « esthétique » pour moi ou par moi, il n'en est de telle que pour d'autres ou par d'autres, et le pouvoir « normatif » ne vient que de leur assentiment.

Gardons-nous ici de quelque ambiguïté. Ces deux expressions n'occupent pas exactement le même champ, et il ne semble point que toute valeur, aux yeux de M. Lalo, soit normative, ni peut-être aucune norme constante. Il nous parle d'une « période de tâtonnements » qui « nous amène avec continuité à l'âge normatif », qui est l'âge des grands classiques de notre système harmonique, l'âge de Haydn, de Mozart et de Beethoven. Nos plus parfaits modèles, dirais-je : mais comment parler de norme, s'il est vrai que cha-

que système musical, ayant eu son âge classique, aurait eu aussi son âge normatif ? Norme, en ce cas, épuisée à chaque période, et qui ne s'exercerait que dans le milieu fermé d'une doctrine, d'une école ; norme caduque, à peu près morte avec cette école. La musique ne revient pas, en effet, au chant ambrosien ou grégorien. L'architecture trouve dans l'art ogival des sujets d'étude, mais non pas d'imitation.

Autre nous apparaît, toutefois, l'évolution dans les autres arts. Une technique plus simple ne permet pas, dans la statuaire ni même dans la peinture, la formation de systèmes aussi tranchés que dans la musique ; il y a continuité à travers les différences, même norme, en somme, pour ce qui est l'essentiel de ces arts. Ne pourrait-on pas dire, alors, que si la contexture d'un système classique ne s'impose jamais tout entière, il laisse pourtant des acquisitions durables, ayant seules vraiment force de règles, en sorte que l'histoire des arts, — la musique elle-même non exceptée, — nous présenterait un phé-

nomène analogue à celui que je signalais jadis dans l'évolution morale des sociétés, sous la forme d'une « zone d'indétermination », enveloppant leur « noyau solide », qui serait celle des faits discutés, des conflits non encore résolus. Il ne faudrait plus, dès lors, parler de norme dans les arts, d'âge normatif ; ou bien norme n'y signifierait qu'accoutumance à un ensemble de pratiques, accoutumance, d'ailleurs, troublée sans cesse par des novateurs audacieux. Quant à notre « noyau solide », à ce qui serait vraiment norme pour tous les temps, — et qui apparaîtrait avec plus d'éclat dans les grands classiques, — il resterait à rechercher de quels éléments il se compose.

Recherche malaisée, j'en conviens tout de suite ; éléments chétifs peut-être, en partie simples conditions physiologiques, conditions élémentaires de perception et de traduction, ce qui serait pourtant bien quelque chose ; mais aussi, je pense, cette somme de connaissances que puise l'artiste dans l'étude des belles œuvres produites autrefois.

Conditions sociales ramenées à la formation d'une technique, — au sens large, — à laquelle s'attacheraient valeur et norme ; dialectique interne en vertu de laquelle se constituerait cette technique et l'évolution prendrait la figure d'une loi : tels sont, pour le redire, les deux points principaux de la théorie sociologique, dans les termes où M. Lalo l'expose. Elle appelle d'autres observations, qui s'ajouteront aux précédentes.

Si nous considérons les écoles de peinture, en Italie par exemple, ces écoles se trouvent être si nombreuses dans le même temps, et elles offrent néanmoins des caractères si particuliers, qu'il est difficile de les confondre sous une même dénomination ; comme elles restent d'ailleurs en relations étroites, qu'elles ne s'excluent ni ne s'ignorent l'une l'autre et qu'elles s'accordent mutuellement une « valeur », la technique « organisée et socialisée » dont elles relèvent comporterait du moins des diversités assez importantes pour nous autoriser à chercher leur norme,

non plus seulement dans le milieu social abstrait, mais dans les modèles réels imposés par quelques maîtres. Même dans une période classique, il peut exister des techniques assez différentes, reçues à titre égal dans les groupes d'artistes qui se guident sur elles, ayant à la fois pour eux valeur et autorité. Si Michel-Ange reprochait aux Vénitiens de négliger les arts du dessin, il les estimait pour leurs qualités de peintres.

A plus forte raison verrons-nous coexister des techniques rivales aux âges postérieurs. Au siècle dernier, en France, un Ingres coudoie un Delacroix, et chacun de ces maîtres « vaut » dans son groupe, y a rang de chef incontesté.

Pareillement, la symphonie orchestrale et la musique de théâtre, qui ne sont pas du « grand art » au même degré, ont pu coexister et prospérer ensemble. La musique pure retrouvait toute sa gloire aux jours des succès de l'opéra. Un temps fût-il jamais où le public ne se soit partagé en plusieurs partis, et parfois aussi la faveur des mêmes ama-

teurs entre plusieurs artistes, qu'il s'agisse de musique ou de peinture ?

A la vérité, ces écoles dont nous parlons se rattachent à un même système musical ou pittoresque ; et peut-être ne devrions-nous opposer que des systèmes plus franchement distants, comme le sont de notre art occidental la musique orientale et la peinture japonaise. Mais ici s'accuserait plus encore une tendance, non point à l'unification complète des techniques, style et métier, mais à l'emploi des découvertes, des ressources propres à chacune, la marche constante vers un art capable de s'incorporer et d'utiliser, sans rien perdre de ses richesses originales, les acquisitions faites au cours des évolutions partielles qui jalonnent l'histoire de la vie esthétique.

Le cas le plus frappant d'opposition d'une école de peinture à l'autre, nous le trouverions je crois, dans la résistance des vieux maîtres florentins à accepter les innovations flamandes, qu'ils jugeaient trop compliquées et trop incertaines. Quand leurs successeurs les eurent acceptées, ils n'en gardèrent pas moins leurs

qualités propres, et la pratique de l'huile ne fit d'eux ni des Flamands ni des Vénitiens.

Le vitrail, jusque dans sa plus grande richesse, aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, reste d'abord en harmonie avec l'architecture. Puis, il s'y décèle une tendance au réalisme, que favorise bientôt la découverte du jaune obtenu par des sels d'argent, et d'un très facile emploi. Dès lors, l'art du verrier se transforme, style et procédés ; les verrières sont toujours d'un grand effet décoratif, mais l'aspect en est autre, et les formes architecturales n'y sont plus respectées. Il y a progrès d'une part, et décadence de l'autre. Ces apports de l'industrie rentrent dans la classe des « conditions » auxquelles on peut dire que s'appliquera le travail de la dialectique, mais sans lesquelles la dialectique ne trouverait guère l'occasion de s'exercer. Il n'en faut donc pas détourner notre attention, et cette remarque nous amène à examiner la vraie portée d'une « loi » dans l'ordre de faits qui nous occupe.

S'élever, de l'observation d'un certain nombre de faits, à un fait générateur ou domina-



teur, à un principe ; rapporter ensuite à ce principe, en même temps que les faits observés, d'autres faits ou classes de faits : sur ces deux opérations porte l'établissement de toute loi sociologique. Il n'en est point, il n'en saurait être, qui n'encoure ce double reproche, que sa base d'induction est trop étroite, son champ de déduction trop large. Mais la théorie aura plus de chances de succès, à mesure que la classe de faits dont on cherche le lien et la raison est plus réduite, qu'on a affaire à des événements plus voisins, qui restent comparables entre eux ; et ce dernier avantage, il n'est pas douteux qu'une loi des états de la musique le présente au plus haut degré, tandis qu'une loi des états de la pensée, chargée de régler le cours entier de l'histoire, le possède au degré moindre. Ce mot de *loi* ne me semble convenir pourtant ni dans un cas ni dans l'autre ; il exclut les accidents, les contingences des événements humains. A toute loi concernant une série historique ne faudrait-il pas reprocher encore cette illusion presque invincible, qui est d'arrêter la marche

des choses à l'heure présente, de considérer comme terminée la série des événements qu'elle résume ? Elle reste inhabile à la continuer, et ne conçoit pas d'état plus avant, à moins que la série ne recommence, marquée, si l'on veut, d'un coefficient nouveau. On a décrit des caractères, noté des moments, imaginé une ou plusieurs causes ; toute prévision un peu lointaine reste forcément déficiente.

La loi indiquée par M. Lalo offre cette particularité qu'elle règle les « âges » en chacun de ses systèmes, mais non pas la succession de ces systèmes eux-mêmes. Ce « développement par oppositions et phases », écrit-il, est « le plus organique, le plus intérieur, le plus spécifique à l'art, ... le plus profond ». Quant à la suite générale, — je préférerais ce mot de *suite* à celui de *loi*, — il serait peut-être licite d'y relever le passage ordinaire de la complication à la simplicité (ou mieux du confus au distinct, appuie M. Dauriac)<sup>1</sup>, contrairement à la prétendue loi de Spencer. De toute

1. *Revue Philosophique*, oct. 1908.

façon, les systèmes musicaux lui semblent suffisamment différents, indépendants, et jusqu'à un certain point discontinus, — quoique liés aussi par un travail continu et régulier, — pour qu'on ait le droit de considérer chacun d'eux comme un organisme complet dont la vie est relativement autonome, comme un fait social « objectif », dont les lois seront également objectives.

Notons enfin que, pour M. Lalo, la réalité sociale consiste essentiellement en une « orientation définie des forces individuelles ». Sa doctrine ne veut être ni réalisme ni scolastique. Il s'interdit seulement de réduire la sociologie à la psychologie ; il accepte et tient pour « naturelle » cette « réalité » qui, même dans l'individu, dépasse l'individu.

Certes, j'apprécie comme il convient cette position de méthode. Quels résultats utiles nous donne-t-elle ? Quels services positifs en devons-nous attendre ? C'est un autre aspect de la question, et cette question se pose à certains égards, sinon dans les mêmes termes, pour la psychologie tout entière.

## IV

Nul ne saurait affirmer que notre oreille apporte une disposition innée à recevoir tel ou tel système musical défini au cours de l'histoire, ou même propre à une race d'hommes. Il y a là, évidemment, affaire d'éducation, et cette éducation, qui nous prend dès le berceau, achève en chacun de nous le sentiment esthétique, avec tous les autres. Une fois l'individu pris dans son milieu social, il vibre à l'unisson, ou bien il réagit de son fond, selon des tendances à lui particulières. Si docile qu'on le suppose, il demeure lui-même, avec sa vie affective, son intelligence, toute sa psychologie. Nulle valeur morale, a-t-on dit justement, sans un intime commerce entre le sujet individuel et le sujet social. De même nulle valeur esthétique sans cet échange, ou cette lutte, de l'un avec l'autre. Mais comment l'entendre et que devons-nous mettre sous ces mots ?

Je vois bien comment ni la physique mathématique, ni la physiologie, ni même les conditions de la perception ne suffisent à rendre compte du choix entre des systèmes possibles de musique, des formes possibles d'imagination pittoresque. La théorie sociologique le peut-elle davantage ? N'en reste-t-elle point, quand elle nous assure que ce choix est un fait social et l'imposition d'une technique définie le fait premier, à traduire en un nouveau langage l'inconnue de notre problème, à changer la question en une autre, quoique plus précise et plus exacte ? Dire que Monteverde a écrit son *Orfeo* dans la langue musicale de son temps, c'est constater un fait, comme il le serait de dire que Goethe a écrit son *Faust* en langue allemande parce qu'il est né à Francfort-sur-le-Mein. Constater, mais non expliquer ou décrire : exposer une condition, mais sans remonter aux origines et sans nous instruire de la formation de cette langue.

Ce rapprochement n'est pas simple hasard. Non point que je veuille assimiler la musique

au langage proprement dit, ni la pensée musicale à la pensée logique : elle reste comparable cependant à une langue maternelle, avec son fonds transmis et ses acquisitions récentes, en tant qu'instrument, ou organisation de perceptions. Et je retiens alors, pour les appliquer à tout système musical, ces leçons de nos linguistes les plus éclairés : que « le langage est la consciente mise en œuvre d'un système complexe de forces inconscientes » ; qu'une langue ne saurait naître ni mourir, qu'elle n'a point d'âge, et que « de fait elle est éternellement jeune, étant repensée et créée à nouveau par chaque nouveau sujet qui la parle » <sup>1</sup>.

La langue musicale nous apparaît peut-être moins riche en ses sources, plus pauvre en ses exemplaires que la langue parlée. Sur la création populaire confuse ou diffuse vient se greffer du moins un autre travail, le travail plus rare, plus choisi, d'un groupe

1. V. Victor Henry. *Antinomies linguistiques*, Paris, F. Alcan, 1896.

d'hommes spécialement doués, partant plus restreint, qui ne serait pas sans quelque analogie avec celui dont les inventeurs d'une langue internationale nous donnent aujourd'hui le curieux exemple. Mais, plus encore que dans la langue parlée, les œuvres marquent, en musique, les étapes de l'évolution ; elles proposent les modèles sur lesquels l'imitation se guide, et qui serviront de règles pour un temps : règles non inviolables, tout musicien digne de ce nom parlant sa propre musique, la parlant à soi-même, pour soi-même.

Et nous voici ramenés à ces notions de norme, de valeur, prises du point de vue social, où je rencontre des difficultés dont j'ai peine à m'éclaircir : difficulté de marquer les justes moments où une technique s'organise ou se décompose, et de définir ces ensembles abstraits dont nous empruntons forcément les caractères principaux à des œuvres individuelles ; difficulté à restreindre le sens de la valeur, comme si toute nouveauté n'avait pas une valeur pour l'artiste

qui l'apporte avant que de devenir une règle ou un modèle pour d'autres ; difficulté dans ce transfert de la valeur esthétique, — plus encore que de la valeur morale, — au vague assentiment de nos semblables.

L'« orientation » donnée par la société ne résulte-t-elle pas d'efforts individuels, et qu'est-ce que la pesée sociale, sinon la somme de ces efforts ? Ne faut-il pas que l'artiste apprécie la valeur d'une technique, pour en accepter la règle ? La majorité ne suit-elle pas les changements que le génie ou la fantaisie des novateurs lui impose ? Sa faveur ne va-t-elle pas souvent à des ouvrages où la pratique ancienne n'est plus respectée, parfois même jusqu'à ce point où il n'est plus d'art ?

M. Lalo ne conteste pas ces faits. Il ne conçoit pas une société sous la figure d'une entité, d'un être fictif, et je ne pense pas qu'il se refuse à résoudre l'action collective en actions particulières. Mais peut-être s'en réfère-t-il trop absolument à la doctrine, si bien construite qu'elle soit, qui ramène les faits sociaux à la



« contrainte »<sup>1</sup>. Cette contrainte exercée par la société, on en a fait la juste remarque<sup>2</sup>, trouve sa nécessaire contre-partie dans un « jugement de valeur » de l'individu, qui l'accepte ou la rejette de son propre point de vue : au nom d'un jugement sur le prix de la vie, dans le domaine du droit ; d'un jugement sur le beau, dans le domaine de l'art. Et c'est en vertu de ce jugement, restât-il non formulé, qu'il se conforme à quelque principe, ou qu'il s'en détache. Toute innovation que tente l'artiste vaut pour lui, avant de valoir pour d'autres ; et c'est bien là une valeur vraie, celle du flan d'or ou d'argent, si l'on veut, avant qu'il ait reçu l'empreinte qui en fera une pièce de monnaie.

1. Ainsi, quand il nous dit de la consonance et de la dissonance, que « prises d'abord en elles-mêmes et isolément, elles ont une signification sensible d'agrément ou de ton affectif ; prises dans leurs rapports avec d'autres, elles ont un sens intellectuel, comme tout langage ; prises enfin dans leur usage social, organisé et sanctionné, elles ont alors seulement une valeur esthétique proprement dite. » J'ai souligné le mot *sanctionné*. — *Esthétique musicale*, p. 178.

2. Gaston Richard.

Que ce jugement dont nous parlons s'éveille dans l'artiste par le moyen des échanges sociaux, cela ne fait point de doute. Nous ne savons ce que serait notre psychologie des sentiments, ni même notre logique, hors du milieu social et sans la longue éducation de notre espèce. Il se pourrait donc que ce genre d'influence, en fin de compte, fût la plus intéressante, parce qu'elle exprime justement cet entrecroisement subtil, cette pénétration réciproque de la psychologie individuelle et de la psychologie collective, qui serait le plus attachant sujet d'étude.

Ne serait-ce pas encore une théorie sociologique, celle qui décrirait avec exactitude les conditions sociales extérieures et en saurait dégager les conséquences ? Une loi sociologique ne serait-elle pas une loi psychologique s'exerçant dans le milieu social, et qui, dès lors, y affecte un nouveau caractère, en raison de ces conditions et des effets spéciaux qu'elle produit ? Il n'en resterait pas moins à classer ces effets en une suite, en un ordre de succession dont les coupes varie-

raient sans doute selon les groupes humains qu'on étudie, c'est-à-dire d'établir ce que j'ai nommé ailleurs des « séries sociologiques ». Mais je ne saurais m'étendre davantage là-dessus, et je m'en tiens à cette vue rapide d'un sujet qui appellerait une ample discussion.

La plus immédiate des conditions qui s'imposent à l'artiste, c'est assurément l'existence d'un système musical ou pittoresque en pleine vigueur. Or, ces systèmes ou ces formes, assez divers dans le passé, le sont encore parmi des nations nos contemporaines. Et nous sommes conduits à nous demander s'il n'y aurait pas tendance à une égalisation relative, si les continuels échanges qui se font aujourd'hui entre des peuples qui s'ignoraient hier n'auront pas pour effet de diminuer grandement les différences de leurs techniques, sans les abolir jamais, je le suppose, au prix d'une fâcheuse et mortelle uniformité <sup>1</sup>.

1. Des artistes japonais, écrit un voyageur, M. Maurice

Qu'il existe des qualités indépendantes des variations du goût, un « beau » dans la nature, de beaux corps, des consonances agréables, etc., M. Lalo l'accepte, et par là sa conception de « norme » se rattache à celle, je ne dirai pas d'un progrès continu, ce qui n'a point de sens en pareille matière, mais d'une « constance esthétique », en dépit des interruptions possibles dans le temps.

Quelque indécision que révèlent les choix de nos jurys de peinture, de musique, ou de notre commission des façades, et si lâche que la notion de valeur soit devenue en ces jours de décadence, un savoir positif est exigé cependant de tout artiste ; une règle, qui n'est plus celle d'un système défini, préside encore à ces choix. Devant ces toiles que je viens de visiter au *Salon d'automne*, je n'ai pas éprouvé de plaisir esthétique : serait-ce seulement qu'elles ne sont pas conformes à une technique reconnue ? Elles ne sont pas vrai-

Rondet-Saint, imitent ou copient nos peintres décadents,  
— déjà !

ment « ouvrage de peintre », et cette raison suffit. Ces « manières », après un peu de temps, sont forcément rejetées de la pratique ; elles n'arrivent point à former une discipline, impuissantes qu'elles sont à satisfaire tout voyant sain et naïf. Il est des conditions d'exécution nécessaires qui se transmettent à travers les écoles les plus divergentes ; c'est là ce qui s'impose et qui dure : véritables conditions d'expérience ou de fait, comme il en est aussi dans les sciences de la nature, et ces conditions semblent être au génie de chaque artiste nouveau ce que les résultats acquis sont au génie de tout nouvel homme de science.

Les grandes écoles d'art, considérées ensemble dans le temps, seraient comparables à ces branches d'un arbre vigoureux qui se ramifient sans cesse, en atteignant à peu près la même hauteur, pour former de leurs derniers rameaux une cime opulente et magnifique. Le fait d'acquisitions durables dans les arts <sup>1</sup> n'implique donc point un concept chi-

1. Capitalisation des effets plutôt qu'augmentation du

mérique de « perfection ». Nous ignorons, en tout cas, où finit la perfection, et nous ne savons pas mieux où elle commence. Ce concept marque seulement le terme d'une série, le moment idéal, — arbitraire et impossible, — où la « qualité » s'imposerait sans dispute.

Que signifie, par ailleurs, cette tendance à une égalisation des techniques, dont j'ai parlé tout à l'heure ? N'est-elle point une suite nécessaire de la dissolution incessante et chaque jour plus rapide des groupes sociaux dans la période historique où nous entrons ? Ne semble-t-il pas que le fait psychologique croisse en complexité et diversité, à mesure que le fait sociologique tend à la simplicité, à une sorte d'aplanissement des différences ? Mais c'est une loi autre qui intervient alors ; notre idée de succession ou de suite s'élargit, et l'évolution nous apparaît un phénomène

pouvoir, — artistique ou intellectuel. Sur cette question, que j'ai souvent traitée moi-même, voy., p. ex., D<sup>r</sup> P. Topinard, *L'anthropologie philosophique (Assoc. fran. pour l'avancement des sciences, Congrès de Reims, 1907)*.

trop complexe pour être ramenée à un seul « mouvement ».

## V

Je ne voudrais pas ajouter à ces remarques, déjà assez étendues. Il convient pourtant que je les résume en peu de mots. Je n'ai pas discuté la thèse de M. Lalo à dessein de la ruiner, mais de l'entendre plus clairement et d'y apporter des réflexions nouvelles.

Que les faits esthétiques sont des faits sociaux, nul n'y contredit. Mais il en faut faire l'analyse. M. Lalo l'a tentée pour la musique : avec quelle richesse d'érudition et quelle sagacité critique, ses lecteurs en ont jugé. Il groupe les changements accomplis là, les infiniment petits qui échappent à une vue d'ensemble, sous le titre d'une loi qui les explique, au moins d'une manière partielle. Cette loi, dont M. Dauriac, je dois le dire, suspecte la validité, revient en somme à

marquer, dans l'histoire de cet art, des systèmes, et, dans chaque système musical, des âges réguliers qui en composeraient la vie, à peu près comme la jeunesse, la maturité et la vieillesse composent une vie humaine.

Si cette loi se vérifie assez bien dans la musique, elle n'apparaît pas aussi franchement dans les arts du dessin ; l'histoire de la peinture, par exemple, nous montre d'abord des maîtres et des élèves. En son fond, ne signifie-t-elle pas un simple rythme psychologique, un rythme qui est celui de toute chose vivante ? Une enquête sociologique n'aurait-elle pas à rechercher les raisons qui ont fait se succéder un système à l'autre, à relier entre elles ces étapes dont la suite même est d'un intérêt majeur ?

Il semble difficile, d'autre part, de justifier absolument le caractère impératif, ou « normatif », des techniques dites socialisées, ce caractère se trouvant réservé aux âges classiques, en sorte qu'une technique ne serait un fait social qu'autant qu'elle est devenue



« obligatoire ». Cette puissance des âges classiques ne réside-t-elle pas uniquement dans les œuvres, et ces œuvres n'offrent-elles pas des modèles plutôt que des règles ? L'évolution n'est-elle point un phénomène continu ? Ces âges privilégiés sont-ils rien que des moments dans l'histoire ?

Les occasions, disons-le en passant, ne manquent pas à l'artiste de se libérer du joug de la tradition. Soit qu'elle s'applique à l'affinement de l'œil et de l'oreille, à la délicatesse des sensations, soit qu'elle offre de nouveaux instruments à l'imagination créatrice, soit encore qu'elle favorise des groupements de forces fondés sur des affinités naturelles, l'action sociale, — et ce n'est pas moins vrai en morale qu'en esthétique, — a pour effet de nous délier, en une large mesure, des contraintes qu'elle comporte, de les rendre moins étroites en même temps qu'elle les fait plus diverses et plus nombreuses. Le génie inventeur garde toujours son rôle, et ce que nous appelons le « goût collectif » change sans cesse. Le milieu, enfin, n'a pas la figure d'une

masse homogène ; il se partage d'ordinaire en de nombreuses collectivités, restreintes et définies, si bien qu'il y a tendance à ce que la vie de l'art se ramasse en des efforts individuels qui rayonneront ensuite au loin, d'où ce double mouvement de concentration et de propagation, si j'ose dire, de l'onde esthétique, qui fait apparaître tantôt l'aspect singulier, tantôt l'aspect général, ou populaire, des floraisons artistiques.

Plus brièvement encore, et pour redire ce que j'écrivais il y a quelques années, je considère l'esthétique comme appartenant à la psychologie, en tant qu'elle est l'étude de l'activité qui produit l'art ; à la science sociale, en tant qu'elle en décrit ou explique les réalisations successives dans les différents groupes humains.

Il n'est point, au demeurant, de « vases clos » en histoire ; toute doctrine doit tenir compte des continuelles échanges qui se font entre les peuples, et le génie créateur, la curiosité, ont leur rôle en ces échanges non moins que l'intérêt ou l'accident. Par une

sorte de croisement incessant, le travail personnel se mêle et s'ajoute à l'action sociale. en quoi j'entends ce travail condensé, réalisé, qui fournit à la dialectique de l'art sa matière première, qui impose à la psychologie individuelle des conditions générales d'exercice et lui offre un soutien ferme. L'analyse des conditions psychologiques et sociales, à l'exclusion de tout à-priorisme, reste donc la tâche principale de l'esthéticien aussi bien que du moraliste, et nos théories ne sauraient borner à l'avance les possibilités de l'invention ni de la pratique.

## CONCLUSIONS

Il est clair qu'il n'existe point, au sens propre de ce mot, d'êtres collectifs. Mais il existe des faits créés par les individus, des produits sociaux, dus à leur action isolée ou concertée, qu'il nous est loisible d'étudier comme tels, sans regarder aux personnes : et ces produits sont la matière même de la sociologie et de l'histoire.

Il est non moins clair que ces produits, ou ces faits réalisés, exercent en retour une influence majeure sur la psychologie de l'individu, et qu'on ne saurait le concevoir hors de la société.

Sous le nom de psychologie collective, nous n'avons pu entendre que la somme des sentiments, des idées, des dispositions qui se rencontrent dans le plus grand nombre des hommes vivant ensemble en un même temps,

dans un milieu défini : somme qui représente pour chacun d'eux le poids de l'hérité et du passé historique.

Les rapports de ce poids social à l'action individuelle sont des plus variables. Ils dépendent à la fois de l'étendue du groupe et de sa définition géographique, du degré et de la forme d'organisation de la société, de ses conditions actuelles et des besoins immédiats qui s'y font sentir.

Il est évident, d'autre part, que les relations de l'individu à son milieu s'expriment diversement selon qu'il s'agit, par exemple, des créations du langage, des productions scientifiques, des ouvrages de l'art, des formations morales ou politiques. Toutes choses restent ici muables et temporaires.

A l'égard des langues, on a fait cette remarque, que les langues appartenant à de grandes populations se modifient moins vite que les dialectes et les patois. Il est dans la nature de ces derniers, écrit Michel Bréal <sup>1</sup>, de se

1. *Essai de sémantique.*

subdiviser de plus en plus, ainsi qu'il arrive dans les pays de montagne, « parce que la proportion de la force de l'individu, comparée à la force de l'ensemble, y est plus grande ». Et c'est pour la même raison que, dans les pays divisés comme l'était l'Italie, les écoles d'art furent aussi plus diverses.

Ces faits, il est vrai, semblent contredire ce qu'on observe à l'égard de l'opinion. L'opinion, dans les petites cités, est d'ordinaire plus forte et plus tyrannique, autant qu'elle se confond avec la tradition ou qu'elle l'appuie. Mais la tradition, alors, ne s'étend guère au langage, qui suit les caprices et les hasards de l'invention personnelle. Il sera réglé plus sévèrement dans les grands Etats, dans les civilisations plus avancées, plus concentrées, où existent des institutions gardiennes de la langue et des ouvrages qui lui servent de modèles. L'opinion, par ailleurs, ne pourra naître ou changer, dans les petits groupements d'hommes, que sous l'impulsion d'individualités fortes, au lieu qu'il y suffira plus tard d'une fantaisie, d'une poussée minime, d'un acci-

dent. L'opinion, de nos jours, est plus étendue, mais elle est aussi plus variable ; l'individu trouve le champ libre devant lui, et la tradition fléchit à chaque moment dans les divers domaines de la pensée et de l'action<sup>1</sup>.

Les phénomènes sociaux offrent une si extrême complexité, que toute question générale y revêt des aspects singuliers selon les cas historiques où nous la considérons.

Tantôt un même agrégat politique comprend, en quelque sorte, des sociétés distinctes, dont les rapports mutuels sont étroitement définis en certains points, mais n'en comportent pas moins une grande liberté d'action : ainsi ce fut dans l'Europe du moyen âge, où l'on peut dire que le désordre tempérerait l'excès de l'ordre, et que la hiérarchie rigoureuse des grands services sociaux laissait bien des permissions aux personnes dans leur milieu respectif.

Tantôt encore, et ce serait le cas des sociétés modernes, une organisation sociale exacte

1. Cf. G. Tarde, *L'opinion et la foule*.

et minutieuse reste néanmoins assez souple pour que l'individu s'y puisse mouvoir à l'aise, en obéissant aux lois.

Il arrive aussi que les conditions actuelles d'une société font sentir plus vivement la nécessité de l'ordre ou le besoin d'émancipation et de résistance de l'individu. C'est ici l'expression d'une sorte de balancement qui se retrouve dans tous les modes de la vie, et tel, dans le domaine social, que l'équilibre ne s'y obtient que par l'antagonisme de ces deux puissances, la puissance anonyme et continue de la collectivité, la puissance personnelle et transitoire des individus.

Passé un certain point de désorganisation, l'organisme social cesserait d'être ; passé un certain degré de concentration, l'individu n'aurait plus les moyens d'agir ni de créer.

Il est un fait, à cette heure même, qui mérite d'appeler notre attention : je veux parler de l'importance si grande, et je dirais excessive, accordée à l'inconscience et à l'instinct. Fatalité dans les créations du langage, fatalisme ou pur hasard dans l'histoire, écho



fortuit dans les inspirations du génie humain, toute puissance des appétits dans la vie sociale, ce sont autant de formes voisines d'une manière de voir qui n'est certes pas nouvelle dans l'histoire de la pensée philosophique, mais à laquelle la psychologie moderne, instruite à l'école de la pathologie, est venue prêter une force singulière.

Il semblerait, au premier abord, y avoir contradiction entre ces doctrines et les tendances individualistes si accusées de nos jours. Ces doctrines et ces tendances ont néanmoins entre elles d'étroits rapports. On se plaît à humilier la raison devant l'instinct, à subordonner l'intelligence claire à je ne sais quelle intelligence obscure, et c'est à la fois cette intelligence obscure, cette volonté mystérieuse de l'instinct qui justifieraient les révoltes de l'individu contre le joug incommode des lois sociales.

Que trouvons-nous, par exemple, au tréfonds du féminisme moderne, sinon la rébellion des désirs contre les exigences des devoirs domestiques ? On nous prône sur nos théâ-

tres une morale nouvelle de l'amour : elle ne serait que la vieille permission de l'impudicité.

Il ne manque pas de causes immédiates pour expliquer cette poussée de l'individualisme avec ses conséquences les plus extrêmes, qui sont la dissolution des mœurs, la ruine de la famille, le relâchement de tous les liens sociaux. Elle nous apparaît liée aux changements si rapides des conditions économiques et matérielles de la vie moderne. Mais il est curieux de constater cette sorte de marche parallèle qui fait que nos philosophies les plus en faveur agissent dans le même sens que ces conditions extérieures, par la seule vertu de leurs principes, sans qu'elles en tirent elles-mêmes directement l'application.

Sous quelque nom, en effet, que nous rangions ces philosophies, — qu'on pourrait dire bio-métaphysiques, — elles s'affirment nettement « anti-intellectualistes », et si l'on me permet ce mot, « instinctivistes ».

La thèse de l'inconscience et celle de l'instinct, bien qu'elles portent des marques dif-

férentes, viennent se rejoindre et se fondre ensemble, grâce à ce caractère, qui leur est commun, de refouler le pouvoir de la raison, et, par une suite nécessaire, de rétrécir le terrain de la liberté pratique. La voie s'ouvre ainsi à un nouveau fatalisme, à un fatalisme « du dedans », qui se substitue ou s'ajoute, en l'aggravant, au vieux fatalisme « du dehors ».

La pesée sociale réduit effectivement l'originalité de l'individu par le dehors, sous la forme des conditions qu'elle lui impose : elle le réduit à la fois par le dedans, en organisant contre lui-même, pour ainsi parler, son activité inconsciente. Mais la simple reconnaissance de ces faits n'autorise pas plus les conséquences excessives qu'on a pu tirer de la doctrine de la « contrainte sociale », que l'affirmation d'une volonté confuse de l'instinct n'autorise à nier le bénéfice et la nécessité d'une autorité collective.

Action et réaction marquent le rythme nécessaire de la vie. Et c'est à quoi nulle théorie, si ingénieuse qu'on la veuille, ne saurait jamais nous soustraire.

On est porté à exagérer singulièrement l'efficacité des limitations qui viennent de la religion, du régime politique, etc. Elles n'ont pas l'importance majeure que certains historiens leur attribuent si volontiers. Ni le procès et la mort de Socrate, ni la condamnation de Galilée, ni la fuite de Vesale, ni l'exil volontaire de Descartes, de Bayle ou de Voltaire, n'ont empêché le développement de la critique philosophique et la formation des sciences de la nature. A vrai dire, il existe toujours, jusque dans nos sociétés présentes, des limitations de cet ordre, et l'on pourrait affirmer sans paradoxe qu'elles ont assuré les progrès de la pensée plus souvent qu'elles ne les ont compromis.

Autrement importantes sont celles qui viennent de l'homme intérieur. Ces limitations d'ordre psychologique assurent, mieux que celles de la force, la continuité de la tradition. Elles n'empêchent nullement, d'ailleurs, le changement plus ou moins rapide de l'homme lui-même, changement qui reste soumis à l'influence des modifications incessan-

tes du milieu, et c'est un des résultats de nos recherches d'avoir marqué la grande valeur de ces modifications à l'égard de la vie morale et intellectuelle, dans le présent aussi bien que dans le passé.

J'ai fait valoir l'importance des créations du génie individuel dans l'art. Les techniques apprises n'y empêchent pas l'invention, et, si elles assurent au génie un point d'appui, il s'emploie constamment à les dépasser.

Il en va de même dans l'ordre scientifique. La science, au dire de Durkheim, est sociale; parce qu'elle suppose des méthodes, des techniques qui sont l'œuvre de la tradition et qui s'imposent au travailleur avec une autorité comparable à celle dont sont investies les règles du droit et de la morale. A quoi G. Belot réplique finement ' qu'on n'a guère accoutumé de voir la valeur de la science fondée sur l'autorité dont la tradition serait investie. « Et lorsque cette autorité, poursuit-il, se révèle déjà bien insuffisante à justifier

et même à expliquer la moralité, il paraît difficile d'y trouver un impératif légitime : le rejet d'un tel impératif paraissait justement aux Descartes comme aux Bacon la condition même de la recherche scientifique. »

En morale, j'ai montré jadis le rôle si considérable des conflits moraux. Ils marquent les transformations continuelles du droit et des mœurs. Au fond, c'est toujours la révolte du jugement de l'individu contre le jugement de la société. Et si nos jugements particuliers ne s'exercent que sur des données sociales, ils en font du moins sortir constamment des faits nouveaux.

Il semblerait que ces conflits, par lesquels la moralité se construit, soient une marque de nos civilisations, quand on les oppose à celles des peuples de l'Orient, l'ancien Japon et la Chine, par exemple. Et voici pourtant que ces peuples sont entraînés à leur tour dans notre sillage. Ces vicissitudes à travers lesquelles s'est réalisé notre ordre social, cette âpreté des désirs ardents à se satisfaire et qui renaissent de la jouissance même, se-

raient donc aussi des conditions ou des agents de travail et de progrès, et ce n'est pas l'aspect le moins frappant de l'histoire humaine que cette lutte éternelle entre l'individu et la collectivité, ces deux puissances qui n'existent que l'une par l'autre et qui s'opposent sans cesse l'une à l'autre.

Il ne paraît pas, et c'est une des conclusions de nos recherches, que la valeur ou l'amplitude d'action de l'individu dépende étroitement, et dans tous les cas, soit de l'étendue du groupe, soit de sa constitution, soit encore de sa densité. J'incline à penser qu'elle relève d'abord du nombre et de la nature des « contacts », par où j'entends à la fois l'imitation, les échanges matériels et les croisements de race. Aussi longtemps que les croisements n'interviennent pas dans la vie des peuples, les contrastes psychologiques qui les séparent ont chance de persister, alors même que des ressemblances extérieures, et toutes d'emprunt, les masquent à nos yeux.

De là vient qu'on ne verra pas s'effacer de sitôt les oppositions qui font si distinctes les

nations d'Europe ou d'Amérique de celles de l'Extrême-Orient. Toutes n'en arrivent pas moins à ce qu'on pourrait appeler la période aiguë de l'individualisme. Partout se révèle cette tendance à la prévalence de l'individu, parfois avec un tel excès qu'il lui faudra peut-être un jour reconstituer l'ordre social, l'autorité collective, contre lui-même, et se défendre des conquêtes qui auront compromis ses destinées. Ainsi le veut, et quoiqu'on y puisse accuser un sens d'évolution, cette loi du balancement, ou de l'oscillation des masses, qui semble régir la vie des sociétés humaines comme celle des mondes qui peuplent notre univers. Mais nos vues ne sont plus que simple conjecture, dès que notre regard passe les limites si bornées de notre horizon politique et des révolutions actuelles de l'histoire.





**VERIFICAT  
2017**

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS . . . . .	1
CHAPITRE I. — Inventions et changements sociaux. . . . .	3
CHAPITRE II. — Morale et législations. . . . .	37
CHAPITRE III. — Art et techniques. . . . .	67
CONCLUSIONS . . . . .	118

